COMITÉ CONSULTATIF
Clientèle judiciarisée adulte

Impacts économiques et sociaux des services d'emploi spécialisés pour les personnes judiciarisées adultes

Mars 2014

IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES SERVICES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS POUR LES PERSONNES JUDICIARISÉES ADULTES

Recherche et rédaction : Jean-Claude Cloutier
Économiste-conseil

Étude payée par les organismes membres du
Comité consultatif clientèle judiciarisée adulte

La réalisation de ce projet a été possible grâce à l'aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

Impression :
Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

© Comité consultatif clientèle judiciarisée adulte
ISBN : 978-2-9807573-7-2
Dépôt Légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2014
Dépôt Légal : Bibliothèque nationale du Canada, 2014

Mars 2014

À propos de l'auteur

Détenteur d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal (1972), Jean-Claude Cloutier a œuvré pendant plus de 35 années dans différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. Son expérience professionnelle a touché principalement les politiques, les stratégies et les programmes visant le développement économique, la réglementation gouvernementale et ses effets économiques, le s politiques et les mesures en matière de développement régional et de décentralisation. Monsieur Cloutier offre maintenant ses services comme économiste-conseil en plus d'être membre du Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois. Au cours des dernières années il a réalisé différents mandats pour des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que pour des organismes privés.

Remerciements

L'auteur tient à remercier madame Maryse Paré, coordonnatrice au Comité consultatif Clientèle judiciarisée adulte, ainsi que les organismes membres du Comité consultatif pour le soutien et la collaboration apportés dans la collecte et l'interprétation des données touchant l'expérience québécoise en matière de développement de l'employabilité des clientèles judiciarisées adultes.

Il remercie également Martin Comeau, économiste et associé fondateur de *Libera Mutatio*. L'approche méthodologique mise au point par monsieur Comeau a inspiré en partie la réalisation de la présente étude.

TABLE DES MATIERES

À PROPOS DE L'AUTEUR III
REMERCIEMENTS III
SOMMAIRE IX
LE MANDAT XII

AVANT-PROPOS XIII

INTRODUCTION 1

LES PERSONNES JUDICIARISÉES ET L'EMPLOI 3
1. UNE INTÉGRATION PLUS DIFFICILE AU MARCHÉ DU TRAVAIL 3
2. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 4
Les manques à gagner 5
Une charge accrue pour les gouvernements 9

LES SERVICES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS AUX PERSONNES JUDICIARISÉES ADULTES 11
1. LES ORGANISMES 11
Mission et organisation 11
Les services offerts 14
Partenaires 15
Contrats et cibles de performance 16
Revenus et dépenses 16
2. PROFIL DE LA CLIENTÈLE 17
Le sexe 18
L'âge 18
La durée des peines 19
Problèmes de santé ou de dépendance 19
Revenus 20
Scolarité 21
3. LES RÉSULTATS OBSERVÉS 22

LES BÉNÉFICES 25
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 25
Bénéfices tangibles et intangibles 25
Bénéfices directs et indirects 26
Bénéfices immédiats et futurs 26
En résumé 27
2. L'EFFET ATTRIBUABLE AUX SERVICES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS 27
3. LES BÉNÉFICES TANGIBLES 30
Les gains de revenus 30
Les gains de revenus pour les employeurs 32
L'allègement des budgets gouvernementaux 34
4. LES AUTRES AVANTAGES 36

LES COÛTS DES SERVICES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS 37

LES BÉNÉFICES NETS 38
1. LES BÉNÉFICES NETS DES GOUVERNEMENTS 39
2. LES BÉNÉFICES SOCIAUX NETS 40

CONCLUSIONS **41**
BIBLIOGRAPHIE **43**
ANNEXE 1 : SURVOL DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE CONSULTÉE **45**
ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE DU CALCUL DES BÉNÉFICES À LONG TERME **50**
ANNEXE 3 : CALCUL DES REVENUS FISCAUX **52**
ANNEXE 4 : CALCUL DES ÉCONOMIES EN FRAIS DE SANTÉ **54**
ANNEXE 5 : CALCUL DES ECONOMIES DE FRAIS JUDICIAIRES ET CARCERAUX **57**
ANNEXE 6 : COMMENTAIRES DES ORGANISMES SPECIALISES **59**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Postes les plus difficiles à pourvoir dans le commerce de détail 6
Tableau 2: Postes à pourvoir dans le secteur minier québécois 2012-2021 7
Tableau 3: Valeur de la production de certains secteurs en 2013 8
Tableau 4 : Les organismes et les régions desservies 11
Tableau 5: Formation du personnel des organismes 13
Tableau 6 : Volume de clientèle en 2011-2012 16
Tableau 7 : Cibles de placement en 2011-2012 16
Tableau 8: Revenus et dépenses en 2011-2012 17
Tableau 9 : Répartition de la clientèle inscrite selon le sexe 18
Tableau 10 : Répartition de la clientèle selon l'âge 18
Tableau 11 : Répartition de la clientèle selon la durée des peines 19
Tableau 12 Incidence de problèmes de santé ou de dépendance chez la clientèle 19
Tableau 13 : Source de revenus à l'inscription 20
Tableau 14 : Revenu annuel lors de l'inscription 20
Tableau 15 : Période sans revenu d'emploi 21
Tableau 16 : Dernière année d'étude complétée 21
Tableau 17 : Le résultat de la démarche 23
Tableau 18 : Revenus annuels suite au placement en emploi 23
Tableau 19 : Domaine d'emploi lors du placement 24
Tableau 20: Principales catégories de bénéfices 27
Tableau 21: Situation de la clientèle dans l'année suivant le parcours de formation 28
Tableau 22 : Hypothèses quant à l'efficacité des services offerts 30
Tableau 23 : Les revenus moyens et la fiscalité des ménages 31
Tableau 24 : Accroissement des revenus et des contributions fiscales 31
Tableau 25 : Accroissement des revenus et des contributions fiscales des employeurs 33
Tableau 26 : Bénéfices annuels 2013 38
Tableau 27 : Bénéfices sur 30 années 39

Sommaire

Les personnes judiciarisées et l'emploi

Les personnes ayant un casier judiciaire et ayant purgé des peines d'emprisonnement sont exposées à des difficultés particulières pour l'obtention et pour la rétention d'un emploi. Ces difficultés tiennent en partie à une perception négative à leur endroit de la part des employeurs mais elles découlent aussi de divers facteurs caractéristiques de ces personnes : lacunes personnelles, formation insuffisante, expérience professionnelle limitée, manque de familiarité avec le marché de l'emploi, etc. Ces difficultés d'intégration en emploi ont des conséquences malheureuses à la fois pour ces personnes, pour leurs proches, pour les gouvernements et pour la société en général.

Les services d'emploi spécialisés pour les personnes judiciarisées adultes

Dans le but de remédier à ces difficultés, des programmes ont été mis en œuvre dans différents pays afin de favoriser l'embauche de personnes judiciarisées. Au Québec, depuis une quarantaine d'années, neuf organismes spécialisés offrent à la clientèle des personnes dites «judiciarisées» des services d'employabilité, soit des programmes de formation et du soutien technique visant à augmenter leur chance d'obtenir et de conserver un emploi.

Ces organismes spécialisés sont dans plusieurs régions du Québec. Ils desservent une clientèle annuelle d'environ 3500 personnes judiciarisées à partir d'un effectif d'un peu moins de 100 employés. Ces services sont offerts gratuitement grâce à des ententes contractuelles convenues avec Emploi-Québec (5 millions $) et le Service correctionnel du Canada (1 million $).

Le mandat

La présente étude a été réalisée dans le but d'estimer quelle est la rentabilité économique et sociale de ces montants versés par les gouvernements québécois et fédéral aux organismes spécialisés. Il s'agit plus précisément d'une étude de type bénéfices-coûts cherchant à déterminer si et dans quelle mesure les services offerts par les organismes génèrent des bénéfices et des avantages qui dépassent leurs coûts.

La méthodologie

La méthodologie à la base de l'étude consiste à estimer quel est l'impact réel des services offerts par les organismes spécialisés, à savoir en quoi ces services améliorent -ils l'intégration en emploi et la non-récidive des clientèles à qui ils ont été offerts. Les calculs ont été faits en tenant compte des résultats se dégageant de la littérature scientifique et des méthodes utilisées dans des études portant sur des sujets similaires. La littérature est cependant parcellaire étant donné que les programmes d'employabilité des personnes judiciarisées se prêtent mal aux études quantitatives. Aussi, la réalisation de l'étude a exigé

que certaines hypothèses soient faites à partir des données et des informations rapportées par les neuf organismes spécialisés. Dans tous les cas, des hypothèses conservatrices ont été retenues afin d'éviter tout danger d'exagérer les bénéfices des services offerts. Compte tenu de ces hypothèses, les bénéfices estimés doivent être vus comme des ordres de grandeur plutôt que comme des chiffres reflétant précisément et exactement la réalité.

Les calculs effectués reposent également sur les informations produites par les organismes spécialisés concernant le profil de la clientèle inscrite à leurs services au cours de l'année 2011-2012. Il se dégage de ce profil, entre autres, qu'une partie majoritaire de la clientèle est âgée de moins de 40 ans. Puisque les bénéfices découlant de l'intégration en emploi peuvent se concrétiser sur toute la durée restante de leur vie active, nous avons retenu une durée moyenne de 30 années pendant lesquelles ces bénéfices continueront de se manifester.

Le calcul des bénéfices

Les gains de revenus et les économies de diverses natures constituent des bénéfices bruts découlant de l'intégration en emploi de la clientèle judiciarisée. De ces bénéfices bruts nous avons déduit le coût des services offerts par les organismes, soit 5,3 millions $ en 2011-2012, pour arriver aux bénéfices nets. L'étude distingue trois types de bénéfices nets. Il y a d'abord un **bénéfice fiscal net** qui représente la différence entre les revenus fiscaux accrus pour les gouvernements et le coût des ententes contractuelles. Il s'agit en somme des entrées et des sorties directes d'argent pour les autorités publiques. L'étude présente ensuite les **bénéfices totaux nets** pour les gouvernements. Ces bénéfices sont calculés en ajoutant aux revenus fiscaux les économies que réalisent les gouvernements du fait que les systèmes de santé, de justice et d'incarcération sont moins sollicités et que les déboursés au chapitre de l'aide sociale diminuent. Enfin, en prenant compte également les gains de revenus et les profits supplémentaires réalisés par la clientèle judiciarisée et par leurs employeurs, nous en arrivons au **bénéfice social net**.

Les bénéfices pour les gouvernements

Sur la base des informations et des hypothèses retenues, l'étude en arrive au constat que les montants versés aux organismes par le gouvernement du Québec se traduisent par une perte fiscale nette de 2,3 millions $ dans l'année où ces montants sont versés. À long terme cependant, le gouvernement du Québec récupère largement sa mise puisque les services offerts à la clientèle judiciarisée adulte lui rapportent un bénéfice fiscal net de 62 millions $ sur une période de 30 années. Si l'on tient compte des bénéfices totaux, soit en incluant l'allègement de la charge imposée à divers programmes et services gouvernementaux, le gouvernement du Québec réalise dès la première année un bénéfice net de 7,1 millions $. Ce bénéfice atteint 320 millions $ à long terme, soit sur une période de 30 années.

Du côté du gouvernement fédéral, les subventions versées aux organismes se traduisent par un gain fiscal net de 1 million $ la première année et de 49 millions $ sur une période de 30 années. Si l'on tient compte de l'allègement des pressions sur les services carcéraux, le

bénéfice net du gouvernement fédéral est de 3,5 millions $ la première année et il atteint 122 millions $ sur une période de 30 années.

Les bénéfices pour les personnes et pour les employeurs

Les services de développement de l'employabilité des personnes judiciarisées adultes génèrent des bénéfices non seulement pour les gouvernements mais également pour la clientèle des organismes spécialisés ainsi que pour leurs proches, leurs employeurs et la société en général.

Ainsi la partie de la clientèle qui réussira à s'intégrer durablement en emploi bénéficiera de revenus additionnels totalisant 12,5 millions $ par année et de 374 millions $ sur le long terme. Pour leur part, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs, les employeurs de ces personnes réaliseront des profits supplémentaires annuels de 0,6 million $ et de 18 millions $ sur une période de 30 années.

En ajoutant ces bénéfices privés aux bénéfices des gouvernements, le bénéfice social net des services spécialisés en employabilité est évalué à 23,7 millions $ par année et à 834 millions $ sur une période 30 années.

Les autres avantages

L'avantage social net des budgets consacrés par les gouvernements au développement des services d'employabilité offerts aux personnes judiciarisées est encore plus grand si on y ajoute les avantages non quantifiables, tels que des sentiments accrus de bien-être, de qualité de vie ou de sécurité ressentis par les personnes judiciarisées, leurs proches et la société en général.

Conclusion

Compte tenu des résultats de l'étude et malgré que ceux-ci doivent être vus comme des ordres de grandeur plutôt que des chiffres précis et exacts, il ne fait aucun doute que les montants accordés par les gouvernements québécois et fédéral aux organismes spécialisés sont très rentables et ce, non seulement sous l'angle financier mais également en tenant compte des avantages non monétaires qu'ils apportent à la clientèle, à leurs proches et à la société québécoise en général.

Le mandat

La présente étude a été réalisée à la suite d'un appel d'offres des organismes membres du Comité consultatif Clientèle judiciarisée adulte. Dans cet appel d'offre, le Comité consultatif disait souhaiter une étude calculant et démontrant le «retour sur l'investissement» des montants alloués par les gouvernements du Québec et du Canada en vue de permettre à certains organismes d'offrir des services de développement de l'employabilité des personnes judiciarisées adultes. Ce rendement devrait être calculé à partir des impacts socioéconomiques découlant des résultats de placement de ces services d'employabilité. L'appel d'offres précisait que les impacts suivants devaient être analysés, entre autres:

- La contribution financière pour l'État d'une personne active sur le marché du travail ;
- Les coûts pour l'État engendrés par une personne non-active sur le marché du travail ;
- Les coûts d'incarcération évités.

En d'autres termes, l'étude visée devait répondre le plus exactement possible à la question à savoir s'il est rentable pour l'État d'investir dans les organismes d'employabilité pour personnes judiciarisées adultes?

AVANT-PROPOS

La présente étude a été préparée à la demande du Comité consultatif Clientèle judiciarisée adulte. Elle vise à produire une estimation des bénéfices nets pouvant résulter pour les gouvernements et pour la société québécoise des interventions visant à développer la capacité des personnes judiciarisées adultes de trouver un emploi et de le conserver.

Elle s'attache à mesurer en priorité les bénéfices allant aux gouvernements puisque ce sont eux qui supportent les coûts des services offerts par le biais d'ententes contractuelles avec les organismes offrant les services de développement de l'employabilité. Les bénéfices des individus et de la société sont également abordés et estimés dans la mesure du possible puisqu'ils contribuent à la rentabilité sociale des services offerts et que les bailleurs de fond gouvernementaux ne peuvent pas les ignorer.

Par ailleurs, l'étude porte principalement sur les bénéfices susceptibles d'être mesurés parce qu'ils sont tangibles mais elle fait également mention des autres avantages qui bien que non aisément mesurables peuvent aussi avoir une grande importance pour les groupes qui en bénéficient. En d'autres termes, il s'agit d'abord d'une étude bénéfices-coûts mais elle comporte également des éléments assimilables à une étude avantages-coûts.

Cette étude repose en bonne partie sur des informations obtenues des organismes à l'œuvre dans le développement de l'employabilité des personnes judiciarisées adultes ainsi que sur les observations découlant de la littérature spécialisée. Compte tenu de la complexité du sujet et des marges d'incertitude concernant les données disponibles, il va de soi que la présente étude vise avant tout à présenter des ordres de grandeur plutôt que des chiffres précis.

INTRODUCTION

For people coming out of prison it's a vicious circle. If they can't get a job, the only thing they can do is reoffend. From society's point of view that can be very painful.
-Sir Richard Branson, Virgin[1]

Pour diverses raisons, les personnes ayant un casier judiciaire et, plus particulièrement, celles ayant servi des peines d'emprisonnement éprouvent des difficultés importantes à trouver et à conserver un emploi. Il en résulte pour ces personnes et pour leu rs proches des manques à gagner et des inconforts moraux qui peuvent être très importants et constituer des incitations à la récidive. Cette situation est d'autant plus déplorable que de nombreux secteurs de l'économie sont aux prises avec des difficultés de recrutement qui iront en s'accentuant avec le vieillissement de la population et le ralentissement démographique.

Des services spécialisés d'employabilité offerts à la clientèle des personnes judiciarisées adultes ont été mis sur pied au Québec et ailleurs dans le monde pour répondre à ce besoin de meilleures perspectives d'intégration au marché du travail. Ces services reposent sur l'hypothèse que les individus qui en profitent et la société en général en tirent des bénéfices qui dépassent et justifient les budgets qu'y affectent les gouvernements.

La présente étude vise à vérifier cette hypothèse en calculant le plus précisément possible la valeur monétaire de ces bénéfices et des budgets qui les rendent possibles. Il s'agit donc d'une étude bénéfices-coûts effectuée selon les méthodologies économiques et comptables en usage.

Si le calcul des coûts est relativement aisé puisque les montants versés en marge des ententes contractuelles convenues avec les gouvernements québécois et fédéral sont connues de façon précise, l'évaluation des bénéfices est plus difficile puisqu'elle repose forcément sur différentes hypothèses quant à la capacité des services offerts à faire une différence dans l'obtention et le maintien d'un emploi par les personnes judiciarisées. Ces hypothèses s'appuient sur les expériences d'autres administrations publiques telles qu'elles apparaissent dans la littérature scientifique. Elles tiennent compte également de diverses données obtenues des organismes spécialisés concernant le profil socioéconomique de leur clientèle.

Chose certaine, les bénéfices rattachés à l'obtention et à la conservation d'un emploi par une personne judiciarisée sont importants. Pour cette personne d'abord puisqu'elle profitera de revenus accrus mais également pour les gouvernements puisqu'ils épargneront les montants qui seraient autrement consacrées à des prestations sociales à cette même personne et qu'ils toucheront des recettes fiscales découlant de ses revenus et de ses

[1] *Richard Branson champions employment of ex-offenders*, The Guardian, 15 novembre 2011.

dépenses accrues. D'autres avantages, dont certains ne sont pas mesurables, résulteront également pour la clientèle, pour leurs proches, pour les gouvernements, pour les employeurs et pour la société en général. C'est à l'identification et à la mesure de ces différents coûts, bénéfices et autres avantages que s'attache la présente étude. En accord avec la mission des organismes spécialisés, l'étude porte sur la clientèle judiciarisée adulte et ne s'intéresse donc pas à la clientèle juvénile même si, à l'évidence, cette dernière est elle aussi exposée à des difficultés de préparation et d'accès au marché du travail.

Il est difficile de traduire tous ces bénéfices en chiffres et en valeurs monétaires. C'est même impossible pour les avantages non négligeables d'ordre moral ou psychologique dont profitent les individus, leurs proches et leurs communautés.

Par contre, il est possible au moyen d'un certain nombre d'hypothèses et de postulats d'arriver à estimer un ordre de grandeur pour les bénéfices monétaires associés à des revenus accrus pour les personnes judiciarisées et leurs employeurs. De même, il est possible de déterminer le niveau approximatif des économies dont profiteront les programmes publics de santé et d'assistance sociale ainsi que les systèmes judiciaires et carcéraux. Or, ces bénéfices apparaissent considérables, surtout si on considère qu'ils s'appliqueront sur plusieurs décennies étant donné que les personnes judiciarisées sont en majorité au début ou au milieu de leur vie adulte.

LES PERSONNES JUDICIARISÉES ET L'EMPLOI

1. Une intégration plus difficile au marché du travail

Les personnes judiciarisées font face à des obstacles multiples pour obtenir et conserver un emploi. Du fait de la perception des employeurs ou pour d'autres raisons, la présence d'un casier judiciaire ou d'un historique d'incarcération constituent en effet des facteurs très défavorables à l'employabilité. La nature des délits, les problèmes psychiatriques, familiaux, psychosociaux et de toxicomanie peuvent aussi réduire l'employabilité de ces personnes. En outre, les personnes judiciarisées peuvent présenter un déficit de compétence ou d'expérience du fait d'une scolarité insuffisante ou d'une absence prolongée du marché du travail. L'appartenance à des communautés défavorisées présentant peu de perspectives d'emploi constitue un autre handicap non négligeable. Enfin, ces personnes peuvent ne pas avoir les habiletés requises pour la recherche d'emploi et présenter des difficultés d'orientation sur le marché du travail.

Pour s'engager dans un mode de vie axé sur un travail licite et rémunéré, la personne judiciarisée doit à la fois avoir la motivation et des possibilités concrètes de trouver un emploi. Cette orientation vers l'emploi ne va cependant pas de soi dans la mesure où la population carcérale est largement constituée de personnes ayant des liens plus ou moins distants avec le marché du travail et qu'elle présente d'autres lacunes en ce qui a trait à l'expérience professionnelle, à la formation et aux comportements. Le succès de la réinsertion sociale d'une personne judiciarisée par le biais de l'emploi peut par ailleurs être conditionné par la qualité et la stabilité des emplois occupés. En plus de la durée des peines qu'ils ont purgées, la situation personnelle des ex détenus peut aussi influer, selon qu'ils sont jeunes ou vieux, en couple ou célibataire, parents ou non, etc.

La plupart des études révèlent que l'emploi et les revenus sont réduits par l'incarcération et ce, dans une proportion de l'ordre de 20-30% pour l'emploi et de 10-30% pour les revenus[2].

De façon sommaire, on peut distinguer les grandes catégories suivantes quant au degré de difficulté d'intégration des ex-détenus et des autres personnes judiciarisées au marché due travail[3]:

- Ceux qui ont vécu une longue incarcération : ils présentent un décalage important avec la réalité extérieure et témoignent les effets négatifs de l'institutionnalisation sur l'employabilité (acquis professionnels dépassés, âge avancé, réinsertion sociale difficile, etc.).
- Ceux qui ont transigé par les deux systèmes correctionnels : c'est souvent le signe d'une criminalité en croissance (aggravation des délits et des sentences); une nouvelle récidive

[2] HOLZER, 2003, p4
[3] COOPÉRATIVE DE TRAVAIL INTERFACE, 2002, p28.

risquant de se traduire par une très longue sentence d'incarcération, ils doivent décider de se prendre en main et de modifier leur mode de vie.

- Ceux ayant eu plusieurs courtes sentences: ils savent davantage à quoi s'attendre du monde extérieur mais, souvent, ils valorisent peu le travail; la récidive est élevée chez eux même si la criminalité peut passer par des périodes de latence.
- La discrimination non justifiée et souvent systématique faite par les employeurs auprès des personnes ayant un casier judiciaire[4].

2. Conséquences économiques et sociales

La littérature scientifique[5] met en évidence que la construction d'une nouvelle identité – celle d'un citoyen respectueux des lois – est une étape cruciale pour éviter aux délinquants de retomber dans les comportements délictuels une fois sortis de prison. À cet égard, le fait de détenir un emploi peut faire la différence et produire des changements propices dans le mode de vie. Non seulement l'emploi procure-t-il une source de revenus mais il contribue à développer l'estime de soi et à structurer la vie quotidienne. En corollaire, la même littérature indique que le chômage incite à la récidive.

En plus de constituer une incitation à retomber dans la criminalité, le chômage des personnes judiciarisées entraîne des coûts économiques et sociaux de diverses natures. Selon une typologie utilisée pour mesurer les effets de la pauvreté et de l'exclusion, ces coûts peuvent être regroupés et analysés selon les trois catégories génériques suivantes [6]:

- les **manques à gagner** des personnes judiciarisées sans emploi et la perte de production et de productivité des employeurs exposés à des pénuries de main-d'œuvre; ces manques à gagner peuvent encore être accrus par des effets de synergie négative, les revenus insuffisants des personnes judiciarisées entrainant des réductions de la demande pour les biens et les services qui à leur tour entrainent des baisses de la production et de l'emploi;
- les coûts qui s'appliquent au **traitement des symptômes et des conséquences** de l'exclusion, de la pauvreté et de la délinquance, en particulier les coûts pour les systèmes de santé et de justice pénale, ainsi que les coûts de l'aide sociale.

Nous présentons ci-après des coûts qui se rattachent aux deux premières catégories.

[4] BERNHEIM *et.al.*, 2013.
[5] SKARDAHAMAR et TELL, 2009.
[6] CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, 2011, p2.

Les manques à gagner

Pour les personnes judiciarisées

Si on exclut tout revenu provenant d'activités illicites et du travail au noir, les personnes judiciarisées sans emploi doivent se contenter des prestations d'assistance sociale[7] pour assurer la réponse aux besoins de base – logement, nourriture, vêtement – et pour s'adonner à des activités de loisir. En obtenant un emploi, les mêmes personnes peuvent augmenter leurs revenus et par le fait même avoir accès à une meilleure qualité de vie en plus de jouir de l'estime de soi et des autres avantages moraux et psychologiques résultant d'une meilleure intégration sociale.

L'écart entre les prestations d'assistance sociale et un revenu d'emploi représente donc un manque à gagner pour les personnes judiciarisées au chômage. Ce manque à gagner peut-être plus ou moins important dépendant des emplois qui seraient accessibles compte tenu des compétences de la personne en cause.

Pour les employeurs

Le fait que des personnes judiciarisées demeurent sans emploi représente une situation particulièrement déplorable dans un contexte où la démographie fait en sorte que les employeurs québécois font face à des difficultés de recrutement dans divers secteurs d'activité. Ce qui plus est, certains de ces secteurs occupent une place très importante dans l'économie du Québec et des régions. Ces employeurs peuvent ainsi être restreints ou empêchés dans leurs projets d'expansion ou de développement de leur chiffre d'affaires. Ils encourent donc un manque à gagner et, indirectement, les gouvernements sont privés des revenus fiscaux qui proviendraient d'un niveau d'activité accru de ces entreprises.

Selon des estimations rendues publiques par le gouvernement du Québec, le nombre de personnes en âge de travailler devrait atteindre son niveau le plus élevé en 2013 et commencer à décroître à partir de 2014 du fait, entre autres, de l'arrivée à la retraite des *baby-boomers*. C'est ainsi que, selon les projections d'Emploi-Québec, il y aura 1,4 millions de postes à combler au Québec d'ici 2021[8]. À plus court terme, des pénuries sont perceptibles ou prévisibles dans différents domaines d'activité économique.

---

[7] Nous regroupons sous le terme générique de prestations d'assistance sociale l'assistance financière provenant de divers programmes gouvernementaux destinés à fournir une aide aux personnes et aux familles démunies.

[8] *Pénurie de main-d'oeuvre: assistés sociaux et immigrants appelés en renfort,* Les Affaires, 8 février 2013. http://bit.ly/13DsPC5

Ainsi, le secteur de la construction qui compte pour 6 % des emplois au Québec aura besoin d'entre 10 000 et 14 000 nouveaux travailleurs par année entre 2013 et 2016[9]. De même, dans le commerce de détail qui représente 11 % des emplois au Québec, on parle de difficultés de recrutement. Du moins, c'est ce qui se dégage d'un sondage effectué auprès des entreprises du secteur. Fait à signaler, une bonne partie de ces difficultés de recrutement des commerçants concernent des postes n'exigeant pas une formation académique poussée (tableau 1). Même constat (tableau 2) pour le secteur minier où près de 30 % de la main-d'œuvre devrait prendre sa retraite au cours des cinq prochaines années[10].

Tableau 1 : Postes les plus difficiles à pourvoir dans le commerce de détail
(% des réponses à un sondage auprès des employeurs et des travailleurs du secteur)

Conseiller-vendeur	34
Manutentionnaire	17
Superviseur de premier niveau	14
Directeur de magasin	11
Caissier	7
Pharmacien	7
Mécanicien	6
Technicien de laboratoire	8
Livreur	4
Installateur	3
Boucher	2
Décorateur	2
Assistant technique	2
Étalagiste	2
Préposé au service	1
Pompiste	1
Commis de bureau	1

Source : *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail au Québec 2012-2015, Rapport* final, Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail, août 2012.

Dans le domaine du tourisme, on prévoit une pénurie de 8760 employés dès 2015. Cette pénurie devrait aller en s'aggravant pour atteindre près de 50 000 emplois à l'horizon 2030.

[9] *Bilan des perspectives du marché du travail 2013 - L'écart entre l'offre et la demande de diplômés perdure dans des secteurs cruciaux de l'économie - 500 offres d'emploi pour 44 diplômés*, Jobboom, 29 janvier 2013, http://bit.ly/16gTfMX

[10] Selon le Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie des mines http://bit.ly/1abFrrp

Les pénuries les plus criantes seront dans la restauration mais l'hébergement, le transport, les loisirs et le divertissement seront également touchés[11].

Tableau 2: Postes à pourvoir dans le secteur minier québécois 2012-2021

FORMATION UNIVERSITAIRE	
Géologue	400
Ingénieur en mécanique industrielle	139
Ingénieur minier	133
Ingénieur géologue	117
Surintendant	103
FORMATION TECHNIQUE	
Technicien minier	642
Technicien de laboratoire	325
Secrétaire	222
Dessinateur AutoCAD	180
Planificateur en mécanique	159
FORMATION PROFESSIONNELLE	
Opérateur d'équipement lourd spécialisé	1978
Opérateur de machines de traitement du minerai	976
Mécanicien d'équipement lourd	846
Mécanicien industriel	650
Foreur au diamant	621
EXIGENCE NON SPÉCIFIÉE	
Journalier de mines	896
Manœuvre de mines	313
Préposé à la préparation d'échantillons	297
Manœuvre	232
Journalier de moulin	147

Source : *Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec 2012 – 2021*, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, 2012, http://w1p.fr/128192

En somme, il ne fait pas de doute que les entreprises de plusieurs secteurs d'activité économique feront face au cours des prochaines années à des difficultés de recrutement. Plusieurs des postes à pourvoir nécessiteront un diplôme professionnel mais un grand nombre seront également ouverts à des candidats moins scolarisés. À défaut de trouver la main-d'œuvre dont elles auront besoin, certaines entreprises devront renoncer à certains projets de développement de leurs activités au Québec. Dans les pires cas, une délocalisation à l'étranger pourrait être envisagée.

[11] *L'avenir du secteur du tourisme au Canada : retour des pénuries de main-d'œuvre avec le resserrement des marchés du travail – Québec 2012*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme http://w1p.fr/128197

Le tableau 3 présente la production annuelle de sept secteurs économiques parmi les plus susceptibles d'être exposées à des difficultés de recrutement d'employés disposant du niveau de scolarité caractéristique du profil type des personnes judiciarisées.

Tableau 3: Valeur de la production de certains secteurs en 2013
(Millions de $ enchainés[12] de 2007)

Agriculture, foresterie, pêche et chasse	5 306
Extraction mines, carrières, pétrole et gaz	3 677
Construction	19 930
Fabrication	41 539
Commerce de gros	17 194
Commerce de détail	17 744
Hôtellerie et restauration	6 693
Transport et entreposage	12 244
Total	**124 327**

Source : Institut de la statistique du Québec, estimation d'avril 2013.

Avec une production totale de plus de 124 milliards $, ces secteurs représentent plus de 40% du PIB québécois (306 milliards $). Il est impossible d'estimer précisément le manque à gagner que pourront subir ces secteurs économiques du fait de leurs difficultés à recruter du personnel. Il reste que si, du fait de ces difficultés, leur production devait être réduite ne serait-ce que de 5%, l'économie du Québec subirait une perte de production de quelque 6 milliards $.

Dans un tel contexte, même s'ils ne peuvent combler qu'une partie des besoins de main-d'œuvre, l'insertion des personnes judiciarisées au marché du travail apparait comme une solution avantageuse non seulement pour les personnes en question mais également pour leurs employeurs et, indirectement, pour l'économie et les finances publiques du Québec.

Les gouvernements

L'exclusion des personnes judiciarisées du marché du travail représente également un manque à gagner pour les gouvernements fédéral et québécois puisque les travailleurs rémunérés contribuent aux finances publiques par le biais des impôts, des taxes à la consommation et des cotisations sur la masse salariale.

[12] La méthode des dollars enchaînés de Statistique Canada tient compte des fluctuations des prix relatifs et de la composition de la production au fil du temps.

Une charge accrue pour les gouvernements

Les dépenses publiques en santé et en programmes sociaux

Diverses études révèlent que les personnes à faible revenu sont généralement moins en santé que les autres et que de ce fait elles entrainent des frais médicaux et hospitaliers plus importants (annexe 3).

Dans un rapport sur la santé des Canadiens, l'Agence de la santé publique du Canada constate que les personnes à faibles revenus ou sans emploi sont beaucoup plus exposées à la maladie[13]. Même constat dans une étude réalisée par une chercheuse de Ressources humaines et développement des compétences Canada (FORTIN (2008). La forte corrélation entre le manque de revenus et la mauvaise santé peut s'expliquer par des raisons telles que la mauvaise alimentation, les connaissances insuffisantes quant aux modes de vie sains, le stress, l'incapacité financière de se procurer les soins appropriés auprès des professionnels de la santé.

Ces différences entre la santé des plus pauvres et des plus riches correspondent aux observations faites un peu partout dans les pays développés. Ainsi, aux États-Unis, en 2002, l'espérance de vie du décile des revenus les plus bas était de 73,2 années contre 79,8 années pour le décile le plus élevé. Elle est donc inférieure de près de 10 % à celle des plus riches (PELTZMAN, 2009). De même, dans un ouvrage très cité (WILKINSON ET PICKETT, 2009), deux épidémiologistes anglais, comparant la situation d'une vingtaine de pays développés, dont le Canada, font différents constats qui vont presque tous dans le même sens. Selon eux, la plupart des problèmes sociaux peuvent être corrélés aux écarts de revenus. Même l'obésité serait reliée au statut social et la criminalité à l'humiliation. Des corrélations semblables sont observables pour les grossesses adolescentes, la mortalité infantile, la maladie mentale, la confiance entre les individus (trust), l'émancipation des femmes, la consommation de drogues, l'espérance de vie, la performance scolaire, l'emprisonnement, la mobilité sociale.

S'ils ne réussissent pas à s'intégrer durablement en emplois, les personnes judiciarisées risquent fort de se retrouver dépendant des prestations de l'aide sociale et donc d'ajouter aux dépenses du gouvernement du Québec. De plus, comme les autres prestataires de l'aide sociale ces personnes émargeront au budget du gouvernement du Québec au chapitre de remboursements pour les soins médicaux, ophtalmologiques et dentaires et les médicaments obtenus auprès du secteur privé.

Le système judiciaire et pénal

À défaut de trouver un emploi, la tentation sera forte pour les personnes judiciarisées de pallier à l'insuffisance de leurs revenus en retombant dans les comportements délinquants. Outre les dommages qui en résulteront pour les victimes de leurs délits, ces récidivistes s'exposent à être arrêtés à nouveau et à subir de nouvelles peines d'emprisonnement. Ils

[13] *Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas.* http://bit.ly/1i2iGp9

génèreront alors des coûts pour les systèmes judiciaire et pénal. Or, ces coûts ne sont pas négligeables.

Les coûts de la criminalité sont très élevés au Canada. En 2002-2003, le Canada a dépensé 12,7 milliards de dollars pour les services policiers, les tribunaux, l'aide juridique, les services correctionnels pour adultes et les services de poursuites (Statistique Canada, 2006). De plus, au sein de la Division de la recherche et des statistiques du ministère de la Justice du Canada, on a estimé les coûts des préjudices causés aux victimes des crimes violents et des crimes contre les biens entre 9,8 et 35,8 milliards de dollars en 1999[14]. Des données plus récentes ne sont pas disponibles mais il apparaît néanmoins justifié d'estimer à un minimum de 25 milliards de dollars par année les coûts qu'implique la criminalité pour les Canadiens.

Et encore, ces chiffres ne reflètent que les coûts directs de la criminalité et ils constituent une sous-estimation du fait qu'il y a des crimes non rapportés. De plus, les effets psychologiques sur les victimes de crimes tels que la violence familiale et la maltraitance envers les enfants ne sont pas pris en compte. Le Québec représentait 18,6 % de l'ensemble des crimes commis au Canada en 2012[15], ce qui laisse penser que les coûts annuels de la criminalité y seraient de l'ordre de 5 milliards $ au minimum.

Or, la probabilité qu'une personne soit impliquée dans la criminalité diminue sensiblement avec le revenu et la littératie. Pour le quintile de la population le plus défavorisé par ces deux variables, cette probabilité serait plus élevée du tiers comparativement au quintile suivant[16].

[14] CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, 2011, p9.
[15] Statistique Canada, Centre canadien de statistique juridique http://bit.ly/18mKTFB
[16] CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, 2011, p10.

LES SERVICES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS AUX PERSONNES JUDICIARISÉES ADULTES

1. Les organismes

Au Québec, neuf organismes spécialisés offrent des services de développement de l'employabilité à l'intention des personnes judiciarisées adultes. Comme l'indique le tableau 4, ces organismes sont présents dans plusieurs régions du Québec.

Tableau 4 : Les organismes et les régions desservies

Organismes	Régions desservies
YMCA, Centre-ville - La Boussole	Montréal
Service d'aide à l'emploi de l'Est	Montréal
VIA-TRAVAIL Inc.	Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière
Le Centre de placement spécialisé du portage	Outaouais
Service Relance	Saguenay-Lac-Saint-Jean
La Jonction	Québec
Service d'intégration en emploi Radisson	Mauricie (ville de Trois-Rivières seulement)
Centre de ressources pour délinquants inc. (Opex Sherbrooke)	Estrie, Centre-du-Québec, Montérégie
Réhabilitation de Beauce	Chaudière-Appalaches

Mission et organisation

Les organismes d'employabilité pour les personnes judiciarisées adultes desservent annuellement une clientèle d'environ 3500 personnes pour les conseiller et les assister dans leurs démarches visant à obtenir et maintenir un emploi. Certains de ces organismes reçoivent du financement du Service correctionnel du Canada mais la grande part de leur financement provient d'Emploi-Québec.

Le réseau québécois des organismes de services d'emploi pour les personnes judiciarisées adultes a vu le jour il y a plus de 40 ans avec pour objectif de développer l'employabilité des personnes judiciarisées, soit d'améliorer leurs compétences personnelles et

professionnelles en vue d'être en mesure de décrocher et de maintenir un emploi rémunéré.

Au fil des ans, le réseau a développé sa propre expertise à travers la pratique. Les instances gouvernementales reconnaissent maintenant leur apport pour desservir une clientèle qui est généralement éloignée du marché du travail et qui, de ce fait, nécessite une approche particulière sur le plan de l'emploi. De fait, la compétence et l'utilité des organismes communautaires œuvrant en développement de l'employabilité ont été reconnues formellement en 2006 par Emploi-Québec par le biais d'un protocole de reconnaissance et de partenariat.

Ces organismes travaillent avec les prémisses que les personnes judiciarisées adultes peuvent changer, que leur exclusion socioéconomique est un processus réversible et que leur insertion en emploi constitue un moyen efficace d'éviter la récidive en plus d'apporter d'autres bénéfices aux individus, à leurs proches et à la société.

Par les services offerts, les organismes visent à :

- atténuer les valeurs, les attitudes et les comportements criminogènes;
- favoriser le développement de l'autonomie des personnes judiciarisées adultes relativement à leur choix de carrière
- améliorer leurs compétences;
- développer leurs habiletés à la recherche d'emploi;
- favoriser l'intégration progressive en milieu de travail et le maintien en emploi.

Les organismes spécialisés embauchaient au total 92 employés en 2011-2012. Certains de ces employés occupaient des postes d'encadrement et de soutien administratif. Les autres, soit la majorité, étaient des professionnels agissant comme conseillers auprès de la clientèle.

Selon un relevé effectué en 2002[17], la grande majorité, soit 96%, des conseillers en emploi détenaient un diplôme universitaire, dont 23% de niveau maîtrise. Les autres 4% détenaient un diplôme collégial de niveau technique. Le personnel de direction détenait également des diplômes universitaires et présentait une moyenne de treize années d'expérience. Cette formation universitaire avait été acquise dans des domaines habilitant à offrir des services professionnels aux personnes judiciarisées adultes. Le tableau 5 regroupe ces formations en quatre catégories principales.

Compte tenu des particularités de la clientèle à laquelle ils s'adressent, il va de soi que les conseillers doivent également maîtriser des connaissances liées aux dimensions judiciaires

[17]COOPÉRATIVE DE TRAVAIL INTERFACE (2002).

et carcérales. De même, ils doivent connaître et comprendre le rôle des nombreuses instances impliquées dans le processus de réinsertion sociale de la clientèle.

Tableau 5: Formation du personnel des organismes

Champ d'études	Conseillers	Personnel cadre
• Sciences humaines • Communication	• Travail social • Criminologie • Communication • Psycho-éducation • Psychologie	• Travail social • Criminologie • Psychosociologie de la communication
• Formation des maîtres • Éducation	• Information scolaire et professionnelle • Orientation • Counselling • Carriérologie	• Information scolaire et professionnelle • Counselling • Orientation
• Gestion • Administration • Relations industrielles	• Administration • Administration des affaires • Relations industrielles	• Administration des affaires • Gestion • Administration
• Autres	• Éducation spécialisée • Techniques d'intervention en délinquance	

Source : Coopérative de travail interface (2002)

Aussi, afin de bien outiller leurs conseillers, les organismes leur offrent diverses formations d'appoint. Celles-ci peuvent être dispensées par l'organisme lui-même ou par des institution spécialisées. Une forte proportion des formations sont relatives aux aspects judiciaires et correctionnels de la clientèle comme, par exemple, les différents types de libération, les conditions de libération, la sécurité en milieu carcéral, la confidentialité des renseignements judiciaires et autres. On remarque aussi beaucoup de formations dans le domaine de la relation d'aide: thérapie brève, thérapie de la réalité, intervention en situation de crise, etc.. Finalement, des formations sont également offertes sur des thèmes rejoignant des problématiques caractéristiques des personnes judiciarisées adultes tels, la toxicomanie, la santé mentale, la violence, la délinquance, le crime organisé et autres.

Les organismes s'assurent également que les conseillers soient en mesure d'établir rapidement des liens de confiance avec les personnes judiciarisées et avec les employeurs en plus de posséder des aptitudes pour la négociation et la médiation en cas de conflit.

Il ne fait pas de doute que les organismes méritent amplement le qualificatif de spécialisés.

Les services offerts

Les organismes offrent différents services visant à augmenter les chances des personnes judiciarisées d'obtenir un emploi et de le conserver. De façon générale, ces services consistent à aider les personnes judiciarisées à reconnaître et à développer leurs compétences personnelles et professionnelles, à leur donner l'information pertinente sur le marché du travail et sur le système scolaire, à élaborer avec elles un projet professionnel et un plan d'action et, finalement, à leur apprendre des techniques et des méthodes de recherche d'emploi.

De façon plus particulière, ces services sont offerts selon les principales modalités suivantes

Counseling individuel

Au cours d'entrevues individuelles avec les personnes judiciarisées adultes, l'admissibilité aux services est évaluée en tenant compte du dossier de délinquance, des aspects judiciaires et correctionnels, et des conditions de libération. Un parcours d'intégration est élaborée et des étapes d'évaluation et de validation du cheminement de la personne sont prévues. Au besoin des solutions sont trouvées à des difficultés particulières.

Formation

Des programmes de formation de groupe sont mis en œuvre. Ces formations abordent des sujets tels que la connaissance de soi, l'orientation professionnelle (évaluation psychométrique au besoin, bilan personnel, intérêts, aptitudes, compétences transférables, etc.) et la préparation à l'insertion au travail (marché du travail, curriculum vitae, entrevues, casier judiciaire, etc.).

Assistance personnelle pour les démarches de recherche d'emploi

Des conseillers accompagnent les personnes dans leurs démarches visant à repérer et à solliciter des emplois susceptibles de correspondre à leurs compétences et à leurs intérêts. L'assistance offerte porte sur :

- l'analyse des offres d'emploi (journaux, Emploi-Québec, Internet et autres),
- la sollicitation d'employeurs (liste d'employeurs reliés au domaine choisi),
- l'envoi de curriculum vitae (télécopieur, courrier, Internet),
- la prise de rendez-vous pour des entrevues d'emploi, la passation d'entrevues de sélection chez les employeurs,

- le retour avec le participant pour l'encourager et apporter les correctifs nécessaires à sa démarche,
- d'autres activités susceptibles de favoriser la recherche d'emploi et l'embauche du participant.

Suivi et maintien en emploi

Un suivi personnalisé se fait jusqu'à six mois après l'embauche. Ce suivi vise à fournir un soutien en vue d'une insertion durable en emploi et d'une bonne intégration sociale. Il s'agit de suivis téléphoniques. La fréquence des contacts est déterminée à partir des besoins spécifiques de chacune des personnes et, s'il y a lieu, des besoins des employeurs. Des discussions avec les agents de probation et les agents de libération conditionnelle font également partie du suivi.

Liens avec les employeurs

Les organismes doivent soutenir les employeurs et intervenir en cas de problèmes. Lorsqu'un client est embauché un suivi est effectué durant une période pouvant aller jusqu'à six mois. À l'occasion, une grille d'évaluation est complétée par le client et par l'employeur pour ensuite être discutée entre les parties en cause en présence du conseiller. Au besoin, des ajustements sont apportés pour augmenter les chances de succès de la démarche d'intégration au travail. Si le client éprouve des difficultés à cet égard, le conseiller en emploi doit intervenir rapidement afin d'éviter que la situation ne dégénère et ne devienne irrécupérable.

Ces interventions favorisent l'établissement de liens de confiance entre l'employeur et l'organisme et le démarrage dans les meilleures conditions possibles de l'embauche du client.

Partenaires

Plusieurs partenaires viennent en appui à la réalisation de la mission des organismes et ce, à différents titres.

Toujours selon le portrait tracé en 2002[18], Emploi-Québec est le partenaire avec qui les organismes entretiennent le plus de relations. Ainsi, tous les organismes ont identifié Emploi-Québec comme un référent et un bailleur de fonds, un organisme le qualifiant aussi comme un collaborateur. Le Service correctionnel du Canada est également un partenaire fréquemment identifié avec sept organismes qui l'identifient comme référent, cinq comme bailleur de fonds et un comme collaborateur. Les maisons de transition sont identifiées par tous les organismes comme des référents et deux organismes les classent aussi comme des collaborateurs. Les bureaux de probation, les centres de détention, les Services correctionnels du Québec et les bureaux de

[18] COOPÉRATIVE DE TRAVAIL INTERFACE, *op.cit.*

libération conditionnelle sont tous identifiés comme des référents par la majorité des organismes spécialisés.

Outre le principal bailleur de fonds, Emploi-Québec, dont la mission relève de l'emploi, les autres partenaires sont tous issus des milieux judiciaires et correctionnels. Cette constatation met en évidence la caractéristique majeure de la clientèle judiciarisée adulte et une spécificité unique aux organismes d'employabilité spécialisés pour les personnes judiciarisées adultes.

Contrats et cibles de performance

Les organismes offrent leurs services dans le cadre de contrats convenus avec Emploi Québec et avec le Service correctionnel du Canada. Ces contrats sont assortis de cibles quant au nombre de personnes judiciarisées à desservir (tableau 6) et aux placements en emploi à atteindre (tableau 7). Les organismes ont desservi une clientèle de près de 3500 personnes en 2011-2012 et près de la moitié (48,8%) de cette clientèle, soit 1691 personnes, ont pu se placer sur le marché du travail.

Tableau 6 : Volume de clientèle en 2011-2012

	EQ	SCC	Total
Clientèle à desservir	2809	126	2935
Clientèle inscrite	3060	404	3464
Pourcentage atteint	109	321	118

Source : Données fournies par les organismes

Tableau 7 : Cibles de placement en 2011-2012

	EQ	SCC	Total
Cibles de placement	1291	n.a.	
Placements effectués	1401	290	1691
Pourcentage atteint	109		

Source : Données fournies par les organismes

Revenus et dépenses

Les organismes ont pour source unique de revenus les montants reçus d'Emploi-Québec et du Service correctionnel du Canada en vue des contrats mentionnés plus haut. Comme l'indique le tableau 8, ces montants ont représenté un total de 5,3 millions $ en 2011 -2012, dont plus de 87%, soit 4,6 millions $, en provenance d'Emploi Québec.

Les montants reçus des organismes gouvernementaux ont permis aux organismes d'engager des dépenses pour un montant sensiblement identique (5,3 millions $). En fait, les données financières agrégées des organismes révèlent un déficit d'exploitation de 0,5% des revenus des contrats (28 287 $).

Les dépenses des organismes ont consisté principalement en salaires, soit 4,1 millions $ ou 78% du total, et accessoirement en loyers (6 %), achats de services (3%) et autres catégories non précisées (13 %).

Tableau 8: Revenus et dépenses en 2011-2012
($)

Revenus	
• Emploi Québec	4 588 332
• Service correctionnel du Canada	670 121
Total	**5 258 453**
Dépenses	
• Salaires	4 104 263
• Loyers	327 335
• Achat de services	141 913
• Autres	713 229
Total	**5 286 740**
Excédent des revenus sur les dépenses	**-28 287**

Source : Données fournies par les organismes

2. Profil de la clientèle

Les données recueillies auprès des organismes permettent de tracer un certain profil de la clientèle desservie. Les organismes possèdent en effet des informations suffisamment complètes sur des variables telles que le sexe, l'âge, les revenus ou la durée des peines d'emprisonnement des personnes qui s'inscrivent à leur service pour qu'il soit possible de tracer une sorte de profil type de cette clientèle.

Les tableaux 9 à 19 ont été élaborés à partir de ces données produites par les organismes pour leurs activités au cours de l'année 2011-2012. Dans chacun de ces tableaux, la ligne du bas indique le **taux de couverture** des données à savoir le pourcentage de la clientèle inscrite pour lequel la donnée en question a pu être produite par les organismes. Par exemple, dans le cas du tableau 10, le taux de couverture de 86,3 % signifie que les données sur l'âge ont pu être produites pour 2634 des 3060 clients référés par Emploi-Québec. L'âge des 426 autres clients n'est pas connu. Le taux de couverture permet de vérifier si le profil de suffisamment de clients est connu pour conclure que l'on a un bon aperçu du profil de l'ensemble de la clientèle. Ainsi, des variables telles que la situation conjugale ou familiale ont dû être ignorées parce que le taux de couverture était de l'ordre de 20% ou moins.

Dans les mêmes tableaux, la colonne de droite, intitulée **Total**, représente la moyenne pondérée des pourcentages observés pour les clientèles référées par Emploi-Québec et par

le Service correctionnel du Canada. Étant donné que la clientèle provenant d'Emploi-Québec est beaucoup plus nombreuse, la moyenne pondérée se rapproche davantage des données présentées pour cette clientèle que pour celle de Service correctionnel du Canada.

Le sexe

Le tableau 9 indique que la clientèle des organismes est très majoritairement de sexe masculin, soit dans une proportion de plus de 90% et ce, tant pour la clientèle référée par Emploi-Québec que pour celle émanant de Service correctionnel du Canada.

Tableau 9 : Répartition de la clientèle inscrite selon le sexe
(en %)

	EQ	SCC	Total
Hommes	91,8	97,5	92,5
Femmes	8,2	2,5	7,5
			100,0
Taux de couverture[19]	100,0	100,0	100,0

Source : Données fournies par les organismes

L'âge

Le tableau 10 montre que la clientèle se répartit assez uniformément entre quatre grandes catégories d'âge que l'on pourrait qualifier de jeunes (18 à 24 ans), jeunes adultes (25 à 34 ans), adultes (35 à 44 ans) et séniors (45 ans et plus). On note cependant que la clientèle desservie par les ententes avec le Service correctionnel du Canada est en moyenne plus âgée que celle d'Emploi-Québec, ce qui s'explique par la durée des peines qui sont plus longues pour les pénitenciers fédéraux (2 années et plus) que pour les prisons québécoises (maximum de 2 années moins 1 jour).

Tableau 10 : Répartition de la clientèle selon l'âge
(%)

	EQ	SCC	Total
18 à 24 ans	15,9	4,1	14,5
25 à 34 ans	30,4	24,2	29,6
35 à 44 ans	27,4	29,1	27,6
45 ans et plus	26,3	42,7	28,3
			100,0
Taux de couverture	86,3	91,1	86,7

Source : Données fournies par les organismes

[19] Par taux de couverture, nous entendons le pourcentage de la clientèle pour lequel l'information est disponible.

La durée des peines

En ce qui concerne la durée des peines d'emprisonnement servies par la clientèle, on note une différence importante entre le groupe desservi par l'entente avec Emploi-Québec et celui de l'entente avec le Service correctionnel du Canada. Ainsi, pour la raison mentionnée plus haut, la clientèle émanant d'Emploi-Québec a majoritairement subi des peines de moins de deux ans alors que c'est l'inverse pour celle du Service correctionnel du Canada (tableau 11).

Tableau 11 : Répartition de la clientèle selon la durée des peines
(%)

	EQ	SCC	Total
Moins de 6 mois	24,2	0	20,4
6 mois à 2 ans	49,7	0	41,9
2 ans à 5 ans	15,0	67,0	23,2
5 ans à 10 ans	6,5	18,4	8,4
10 ans et plus	4,6	14,7	6,1
			100,0
Taux de couverture	60,9	86,1	63,9

Source : Données fournies par les organismes

Problèmes de santé ou de dépendance

Selon les données à la disposition des organismes (tableau 12), seule une minorité, de l'ordre de 15%, de la clientèle est exempte de problèmes liées à la santé physique ou mentale ou à l'usage d'alcool ou de drogue. La situation est sensiblement la même pour les clientèles d'Emploi-Québec et du Service correctionnel du Canada.

Tableau 12 Incidence de problèmes de santé ou de dépendance chez la clientèle
(%)

	EQ	SCC	Total
Santé mentale	11,8	12,8	11,9
Santé physique	8,2	7,5	8,1
Dépendance (alcool, drogue)	38,7	32,2	37,8
Plus d'un de ces problèmes	26,0	28,1	26,3
Aucun de ces problèmes	15,3	19,4	15,9
			100,0
Taux de couverture	60,5	71,7	61,8

Source : Données fournies par les organismes

Revenus

Comme le révèle le tableau 13, la clientèle des organismes est largement démunie au moment de son inscription aux services de développement de l'employabilité. Seule une infime minorité, de l'ordre de 3 %, peut compter sur les revenus provenant d'un emploi salarié ou d'un travail autonome. Pour les autres, la situation varie selon que les personnes sont desservies par l'entente avec Emploi-Québec ou par celle avec le Service correctionnel du Canada. Dans ce dernier cas, près des 2/3 sont sans aucune source de revenu stable (sans chèque) puisqu'ils sont non éligibles à l'aide sociale lors d'une libération en maison de transition étant alors sous la tutelle du SCC. De son côté, la clientèle d'Emploi-Québec dépend largement de l'aide sociale (plus de la moitié) et de l'assurance-emploi.

Tableau 13 : Source de revenus à l'inscription

(%)

	EQ	SCC	Total
Sans chèque	32,0	62,1	35,6
Aide sociale	53,6	17,6	49,2
Emploi salarié	2,7	2,7	2,7
Travail autonome	0,3	0,7	0,4
Assurance-emploi	9,2	3,2	8,6
Autres	2,2	13,6	3,5
			100,0
Taux de couverture	100,0	100,0	100,0

Source : Données fournies par les organismes

Le niveau des revenus de clientèles inscrites reflète une situation qui n'est pas davantage reluisante. Ainsi, bien qu'il soit fondé sur un taux limité de couverture des personnes inscrite, le tableau 14 montre que la grande majorité des personnes inscrites touchent des revenus annuels de moins de 10 000 $ et que seule une minorité de moins de 3% reçoit des revenus supérieurs à 20 000 $.

Tableau 14 : Revenu annuel lors de l'inscription

(%)

	EQ	SCC	Total
Moins de 10 000 $	71,6	93,0	75,5
10 000 $ à 20 000 $	24,5	5,8	21,1
20 000 $ à 40 000 $	3,9	1,2	3,4
40 000 $ à 60 000 $	0	0	0
Plus de 60 000 $	0	0	0
			100,0
Taux de couverture	35,8	59,9	38,7

Source : Données fournies par les organismes

Le tableau 15 exprime une autre facette des conditions financières difficiles auxquelles est soumise la clientèle. On y note que plus des 2/3 de la clientèle a été sans emploi pendant une période de plus d'un an. La proportion avoisine même 10% pour ceux qui n'ont jamais travaillé ou qui sont sans emploi depuis 10 années ou plus. Encore une fois, la situation est plus préoccupante pour les clientèles issues du Service correctionnel du Canada.

Tableau 15 : Période sans revenu d'emploi
(%)

	EQ	SCC	Total
Personne avec revenu d'emploi	2,2	8,3	2,9
Moins de 1 an	29,2	15,6	27,6
Entre 1 et 4 ans	47,1	41,7	46,5
Entre 4 et 10 ans	13,4	22,8	14,5
10 ans et plus ou jamais	8,1	11,5	8,5
			100,0
Taux de couverture	75,6	77,7	75,9

Source : Données fournies par les organismes

Scolarité

Les données colligées par les organismes concernant la scolarité de leur clientèle dénote nt un sérieux décalage de celle-ci par rapport à la moyenne de la population et aux besoins du marché du travail. À cet égard, le tableau 16 révèle que la majorité, soit autour de 60%, n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) et que moins de 10% ont complété un diplôme collégial ou universitaire.

Tableau 16 : Dernière année d'étude complétée
(%)

	EQ	SCC	Total
Primaire	5,2	10,5	5,8
Secondaire 1	9,0	9,4	9,0
Secondaire 2	12,8	16,7	13,2
Secondaire 3	20,1	17,0	19,8
Secondaire 4	10,8	9,9	10,7
Total sans DES	**57,9**	**63,5**	**58,5**
Secondaire 5 (DES)	23,2	19,6	22,8
Diplôme d'étude professionnelle	7,8	8,5	7,9
Attestation d'études professionnelles	3,5	1,2	3,3
Diplôme d'études collégiales	4,8	6,7	5,0
Diplôme universitaire	2,8	0,6	2,5
			100,0
Taux de couverture	91,0	84,7	90,3

Source : Données fournies par les organismes

Il se dégage des données colligées par les organismes, un profil de la clientèle qui distingue nettement celle-ci de la population générale. C'est en effet, une clientèle qui, très majoritairement :

- Est masculine,
- Est sous-scolarisée,
- A peu d'expérience du marché du travail,
- Dispose de peu de revenus,
- Dépend des programmes gouvernementaux d'assistance pour survivre,
- Est affligée de problèmes de santé ou de dépendance aux substances

Les problèmes et les lacunes sont davantage accentués chez les clients provenant du Service correctionnel du Canada même s'ils existent aussi et sont préoccupants chez la clientèle émanant d'Emploi-Québec.

C'est seulement en ce qui concerne l'âge que la clientèle ne se démarque pas de la population générale. On retrouve en effet des clients en cohortes non négligeables dans différents groupes d'âge allant de jeunes à «dans la force de l'âge» (45 ans et plus). Pour ce qui est des clients référés par Emploi-Québec, le groupe le plus nombreux est celui des 25 à 34 ans alors que dans les clientèles issues du Service correctionnel du Canada, c'est plutôt celui des 45 ans et plus.

3. Les résultats observés

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les organismes effectuent un suivi auprès de la clientèle pendant six mois après que celle-ci a terminé son parcours de formation. Ce suivi permet d'évaluer sommairement l'efficacité des services offerts par les organismes à partir des résultats obtenus par la clientèle dans ses démarches visant l'intégration en emploi. L'annexe 6 fournit également une évaluation plus qualitative de cette efficacité basée sur l'expérience concrète et l'appréciation de certains responsables d'organismes.

Les données du tableau 17 sont encourageantes dans la mesure où elles indiquent un taux de succès dépassant 50% pour l'obtention d'un emploi. Le fait que plus de 20% poursuivent leur démarche ou sont aux études est également un signal positif qui laisse présager des réussites supplémentaires chez les personnes judiciarisées désireuses de se trouver un emploi. À noter également comme signal positif, le très faible taux de congédiement. En contrepartie, le taux de réincarcération qui dépasse les 10% révèle qu'une proportion non négligeable des clients éprouvent des difficultés à renoncer à la délinquance. Il est à noter que ces réincarcérations peuvent résulter d'un nouveau délit ou du non respect des conditions de libération.

Tableau 17 : Le résultat de la démarche
(%)

	EQ	SCC	Total
A trouvé un emploi	51,5	74,2	54,3
Avec subvention d'E-Q	4,6	1,3	4,2
A été congédié	0,2	0,0	0,2
Poursuit démarche de recherche d'emploi	14,2	6,9	13,3
Aux études	8,9	2,8	8,1
Réincarcéré	11,3	9,2	11,1
Autres (maladie, grossesse, etc.)	9,3	5,6	8,8
			100,0
Taux de couverture	88,9	96,8	89,8

Source : Données fournies par les organismes

Le tableau 18 donne des informations sur les revenus annuels des personnes judiciarisées ayant trouvé un emploi. Plus de 80 % d'entre eux ont ainsi obtenu des revenus annuels de plus de 10 000$ et, pour la moitié d'entre eux, ces revenus sont même compris dans la fourchette allant de 20 000 $ à 40 000 $. Il s'agit d'une très nette amélioration comparativement au profil type du tableau 14 alors que les ¾ des clients inscrits rapportaient des revenus annuels inférieurs à 10 000$.

Tableau 18 : Revenus annuels suite au placement en emploi
(%)

	EQ	SCC	Total
Moins de 10 000 $	9,6	6,4	9,0
10 000 $ à 20 000 $	36,6	35,3	36,4
20 000 $ à 40 000 $	51,4	53,4	51,7
40 000 $ à 60 000 $	2,4	4,4	2,8
Plus de 60 000 $	0,0	0,5	0,1
			100,0
Taux de couverture	57,1	70,3	59,4

Source : Données fournies par les organismes

Le tableau 19 indique dans quel domaine d'activité économique, les ex-clients des organismes ont trouvé un emploi. On note que ces emplois se situent dans une grande diversité de domaine. Le secteur manufacturier vient en tête de liste mais plusieurs autres domaines ont également fourni des débouchés importants aux clients en recherche d'emploi. Fait à signaler, des secteurs aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre, soit la construction, le tourisme (hébergement et restauration) et le transport, se signalent parmi les principaux secteurs d'embauche.

Tableau 19 : Domaine d'emploi lors du placement

(%)

	EQ	SCC	Total
Agriculture, mines et secteur forestier	2,7	3,5	2,9
Manufacturier	25,1	14,3	22,8
Construction	19,0	13,5	17,8
Hébergement et restauration	17,1	20,0	17,7
Commerce de détail	6,6	10,0	7,3
Transport, entreposage et livraison	18,9	22,6	19,7
Services administratifs	2,0	2,2	2,0
Autres services	7,3	7,4	7,3
Autres domaines	1,3	6,5	2,5
			100,0
Taux de couverture	58,4	79,3	62,0

Source : Données fournies par les organismes

LES BÉNÉFICES

1. Présentation générale

Différents bénéfices monétaires ou autres avantages sont attendus de la participation des personnes judiciarisées adultes aux services d'employabilité offerts par les organismes spécialisés.

Ces bénéfices profitent à différents groupes. Il s'agit d'abord des personnes judiciarisées elles-mêmes puisque tel est précisément la raison d'être des services offerts. Par extension, ils profitent également aux proches, parents ou amis, des personnes judiciarisées ayant décroché un emploi. Les services offerts par les organismes entrainent égale ment des bénéfices pour les gouvernements québécois et fédéral. Enfin, les employeurs et la société dans son ensemble profitent également de l'intégration en emploi des personnes judiciarisées. Pour chacun de ces groupes les bénéfices peuvent prendre différentes formes et être échelonnés sur une période plus ou moins longue. Certains de ces bénéfices sont aisément mesurables, D'autres sont essentiellement qualitatifs et peuvent difficilement être traduits en valeurs monétaires.

De fait, l'éventail de ces bénéfices est large et diversifié et, dans bien des cas, leur estimation commande au préalable que certains choix d'ordre méthodologique soient effectués. Aussi, il apparaît utile de faire une présentation générale des bénéfices pris en considération et des décisions méthodologiques prises avant de procéder à des estimations chiffrées de l'importance des bénéfices.

Bénéfices tangibles et intangibles

Dans l'ensemble des bénéfices découlant de l'intégration en emploi de la clientèle, il faut distinguer les bénéfices tangibles – ceux qui sont visibles et mesurables – et les bénéfices intangibles – ceux qui ne se prêtent à la mesure et à la quantification. Dans la première catégorie, nous retrouvons les gains monétaires résultant soit de l'augmentation des revenus, soit de la réduction des dépenses. Du côté des bénéfices intangibles, nous retenons les gains de bien-être (estime de soi, sentiment de sécurité, qualité de vie). Ces gains peuvent être très importants pour les individus, pour leurs proches et pour la société[20] mais ils ne sont pas mesurables si ce n'est par des méthodes indirectes et selon des barèmes contestables. Dans ces cas, les économistes préfèreront généralement parler d'avantages (non mesurables) plutôt que de bénéfices (mesurables).

[20] Certains économistes estiment que ces bénéfices intangible dépassent en importance tous les autres bénéfices directs et indirects combinés (HANKIVSKY, 2008, p11)

Dans la présente étude, nous nous attacherons principalement aux bénéfices tangibles (bénéfices-coûts) mais nous ferons également mention des bénéfices intangibles (avantages-coûts).

Bénéfices directs et indirects

Les bénéfices tangibles peuvent à leur tour être séparés en bénéfices directs lorsqu'ils résultent directement de l'intégration en emploi de la clientèle (revenus additionnels, production accrue des employeurs, fiscalité, cotisations sur la masse salariale, etc.) et en bénéfices indirects lorsqu'il s'agit d'effets secondaires associés à l'emploi et à un niveau de revenu plus élevé (réduction des coûts associés à une mauvaise santé, à la délinquance, etc.).

Bénéfices immédiats et futurs

La mesure des bénéfices doit tenir compte du fait que ces bénéfices sont étalés sur une période de plusieurs années. En effet, une personne judiciarisée touchera les bénéfices d'une intégration durable en emploi pendant plusieurs années, voire plusieurs décennies s'il est au début de sa vie adulte. Compte tenu de ce que les ¾ de la clientèle a moins de 44 ans (tableau 10), nous pouvons estimer qu'en moyenne elle a au moins 30 années de vie active devant elle.

Le calcul de flux[21] prenant effet sur plusieurs années est un procédé habituel des études bénéfices-coûts même s'il pose deux difficultés techniques particulières, soit l'évolution de l'importance des flux dans le futur et le taux d'actualisation de ces flux. L'annexe 2 présente les choix méthodologiques qui ont été faits en regard de ces difficultés.

[21] Par analogie avec les phénomènes physiques, la science économique parle de flux pour désigner la quantité de biens, de services ou de valeurs qui est produite, échangée ou déplacée dans un intervalle de temps déterminé. Le revenu annuel est un exemple de flux : c'est la quantité d'argent gagné au cours d'une période d'une année. Par opposition au flux, la science économique parle également de stock. Il s'agit dans ce cas là de la quantité d'un produit ou d'une valeur à un moment donnée. La richesse est un exemple de stock : à telle date, l'individu X a une somme de 300 000 $ en liquide, en actions et en obligations.

En résumé

Le tableau 20 résume les principales catégories de bénéfices qui seront considérées dans la présente étude. Toutefois, seuls les bénéfices tangibles feront l'objet d'une estimation quantitative.

Tableau 20: Principales catégories de bénéfices

	Clientèle et proches	Gouvernement	Société
Tangibles			
• directs	• Revenus d'emploi	• Revenus fiscaux • Cotisations sociales	• Production accrue (employeurs)
• indirects	• Meilleure santé	Allègements des budgets gouvernementaux: • Santé • Aide sociale • Justice • Incarcération	
Intangibles	• Estime de soi • Bien-être • Qualité de vie • Harmonie familiale		• Sécurité

2. L'effet attribuable aux services d'emploi spécialisés

L'estimation de la valeur des bénéfices apparaissant au tableau 20 demande d'abord de faire diverses hypothèses quant au succès des services offerts par les organismes en regard des objectifs visés. Plus précisément, il faut poser diverses hypothèses sur le pourcentage de la clientèle qui réussira à trouver et à conserver un emp loi, sur le niveau de rémunération associé aux emplois obtenus, sur les retombées personnelles de l'intégration en emploi, sur les recettes fiscales et sur déboursés des programmes gouvernementaux, etc.

Le rapport de gestion d'Emploi-Québec mentionne que le taux d'emploi des clientèles ayant bénéficié des services publics d'emploi était de 50,1% en 2012-2013[22]. Ce taux était cependant plus faible, soit 41,2 %, pour les clientèles des programmes d'assistance sociale. Les taux d'emploi rapportés par les organismes offrant des services d'employabilité aux

[22] Ce rapport constitue une section à l'intérieur de Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, *Rapport de gestion 2012-2013*, 2013.

personnes judiciarisées sont du même ordre et ce, malgré les difficultés particulières auxquelles ces personnes font face pour s'intégrer au marché du travail.

La littérature scientifique estime généralement que les programmes d'employabilité offerts aux personnes judiciarisées ont des effets positifs plutôt modestes, notamment en ce qui a trait à la réduction de la récidive (annexe 1). Les études en ce domaine se butent cependant à la difficulté de déterminer ce qui serait arrivé à la clientèle si elle n'avait pas pu ou voulu profiter des services d'employabilité. De même, ces études doivent tenir compte de certains biais d'auto sélection qui feraient que ce serait la clientèle ayant les caractéristiques les plus propices à l'emploi qui se prévaudraient des services offerts, ce qui revient à dire que cette clientèle aurait vraisemblablement entrepris de toute façon des démarches visant à trouver un emploi. Si cette hypothèse est fondée, l'apport des organismes spécialisés consiste surtout à augmenter les chances de succès de ces démarches.

En contrepartie, l'expérience concrète de certains employeurs des organismes offrant des services d'employabilité et étant en contact direct avec la clientèle plaide en faveur d'une efficacité certaine et importante de tels services. Devant une telle ambivalence, entre des enquêtes scientifiques aux prises avec des difficultés méthodologiques et des expériences concrètes qui peuvent n'être qu'anecdotiques, nous avons opté pour une hypothèse mitoyenne à savoir que la réalité se situe quelque part entre ces deux pôles.

Une enquête[23] réalisée en 2003 pour le compte d'Emploi Québec auprès des clientèles du programme «Projets de préparation à l'emploi» faisait état d'un taux d'intégration durable en emploi de 56%. Bien qu'il s'agissait d'une clientèle et d'un programme différents de ceux concernant les organismes spécialisés ces résultats démontrent que les programmes d'intervention active en vue de l'emploi peuvent produire des résultats appréciables.

Tableau 21: Situation de la clientèle dans l'année suivant le parcours de formation

	Nombre	%
En emploi	1610	46
Aux études	245	7
Poursuit ses démarches de recherche d'emploi	350	10
Situation inconnue	385	11
Autres situations	910	26
TOTAL PARTICIPANTS	3500	100

Source : Données recueillies auprès des organismes

La présente étude s'appuie sur les suivis effectués par les organismes auprès des personnes judiciarisées qui se sont prévalues de leurs services de développement de l'employabilité. Ces suivis ont permis de préciser la situation professionnelle des 3464 clients qui ont bénéficié des services offerts par les organismes en 2011-2012. Étant donné que le nombre

[23] SOM (2003).

de clients inscrits peut varier d'une année à l'autre, nous retiendrons aux fins de la présente étude que les organismes desservent 3500 clients par année. Sur la base des résultats observés la clientèle de 2011-2012 (tableau 17) nous supposons que les services offerts à ces 3500 clients conduisent, bon an mal an, aux résultats présentés au tableau 21 dans l'année suivant les services reçus .

A priori ces résultats sont plutôt positifs puisqu'ils laissent entrevoir un taux de réussite qui pourraient dépasser les 50%. Non seulement, en effet, 46 % de la clientèle des organismes occupe-t-elle un emploi mais 7% des clients ont décidé de poursuivre leurs études, vraisemblablement pour augmenter leurs chances de décrocher un emploi correspondant à leurs aspirations. De plus, un autre 10% de la clientèle déclare poursuivre ses démarches en vue de décrocher un emploi. Il est raisonnable de penser qu'un certain nombre de personnes de ces deux contingents réussiront éventuellement à s'intégrer au marché du travail.

Bien que ces chiffres soient fort encourageants, ils ne semblent pas exagéré s puisqu'ils correspondent aux ordres de grandeur qui se dégagent des études effectuées pour Emploi-Québec qui ont été mentionnées plus haut. Cependant, le suivi effectué par les organismes à l'intérieur d'une période de six mois ne permet pas de présumer quel sera le taux de maintien en emploi à moyen et à long terme. Au contraire, il est vraisemblable qu'une partie au moins de la clientèle qui a réussi à trouver un emploi tombera tôt ou tard en chômage pour une période plus ou moins prolongée, voire indéfiniment. Aussi, pour préserver la robustesse des résultats de la présente étude et bien que le suivi des organismes permet de conclure à une insertion en emploi de plus de 50% de la clientèle desservi, nous postulerons que ce taux est de 30% à court, à moyen et à long terme.

Par ailleurs, comme nous l'avons noté plus haut, il est vraisemblable qu'une partie de la clientèle aurait réussi à trouver et à maintenir un emploi même sans profiter des services de développement de l'employabilité offerts par les organismes. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que, sauf exception, les clients manifestaient en s'inscrivant auprès des organismes une motivation à intégrer le marché du travail. Pour ces personnes, les organismes ont pu aider ou accélérer l'obtention d'un emploi mais ils n'ont pas fait la différence entre le succès et l'échec de leurs démarches. Pour pallier une surestimation potentielle de l'efficacité de services offerts par les organismes, nous retiendrons pour les fins de la présente étude que leur rôle a été déterminant et positif pour 20% de leur clientèle, soit 700 personnes sur une base annuelle.

En réalité, les personnes qui ont intégré un emploi durable peuvent retomber dans la criminalité dans un futur plus ou moins lointain. Pour des fins de simplification des calculs, nous faisons ici l'hypothèse qu'il n'y en aura aucune, ce qui fait 700 personnes écartées définitivement de la délinquance. Toujours dans le but d'éviter une surestimation des bénéfices découlant des services offerts par les organismes, nous devons cependant supposer qu'une certaine proportion de ces personnes auraient renoncé à la criminalité même si elles n'avaient pas suivi la formation offerte par les organismes. À défaut de critères à partir desquels estimer cette proportion, nous supposerons qu'elle est de 50% ce

qui signifie que les services offerts par les organismes ont contribué à retirer 350 personnes de la criminalité.

Le tableau 22 résume le résultat de nos hypothèses quant à l'efficacité des services de développement de l'employabilité dispensés par les organismes.

Tableau 22 : Hypothèses quant à l'efficacité des services offerts

	Clientèle (n)
Inscriptions	3 500
Intégrations durables en emploi résulant des services reçus	700
Réhabilitations (absence de récidive) résultant des services reçus	350

3. Les bénéfices tangibles

Les gains de revenus

En obtenant et en conservant un emploi stable, la personne judiciarisée devrait profiter d'une hausse de revenus étant entendu que les revenus d'emploi sont supérieurs aux prestations d'aide sociale. Cette hausse de revenus profitera également aux gouvernements dans la mesure où elle se traduira par des contributions plus importantes à l'impôt sur le revenu et aux taxes à la consommation. Une façon d'estimer ces gains de revenus des individus et des gouvernements est de référer aux revenus moyens et aux dépenses de consommation des ménages par quintiles publiés par l'Institut de la statistique du Québec. Nous faisons l'hypothèse qu'en accédant à des emplois rémunérés, les personnes judiciarisées passent en moyenne du quintile inférieur (le 5e) des revenus au quintile suivant (le 4e). Nous utilisons les données concernant les ménages même si, sans doute, une partie des personnes judiciarisées vivent seuls. Bien que comportant une part d'imprécision, cette méthode d'estimation permet de pallier à l'absence de données d'enquête sur les questions à l'étude et, de fait, elle a été utilisée pour d'autres travaux poursuivant des objectifs similaires à la présente étude. Sa vraisemblance est aussi corroborée par le suivi effectué par les organismes auprès des clientèles desservies. Les tableaux 14 et 18 montrent bien que l'intégration en emploi a représenté pour les clients des organismes un accroissement très substantiel des revenus moyens. Ces revenus ont en moyenne plus que doublé et certaines personnes judiciarisées ont même accédé à des quintiles de revenus supérieur au 4e.

Le tableau 23[24] donne les résultats découlant de l'exploitation de ces données statistiques.

[24] Dans ce tableau le revenu comprend les salaires et traitements ainsi que les revenus du travail autonome, les revenus de placements, les pensions de retraite privées, les pensions alimentaires reçues et les autres revenus de sources privées. Il comprend également tous les transferts gouvernementaux, soit notamment les prestations du *Régime de pension du Canada* (RPC), de la *Régie des rentes du Québec* (RRQ), des de la *Sécurité de la vieillesse,* du *Supplément de revenu garanti*, de *l'assistance sociale*, de *l'assurance-emploi*. Le revenu disponible équivaut au revenu total, duquel ont été soustraits l'impôt fédéral et l'impôt provincial.

On y voit qu'en moyenne l'accroissement des revenus résultant du changement de quintile est de 17 800 $. Parallèlement, les impôts payés sur le revenu augmentent en moyenne de 3077 $ par ménage. Nous supposons que ce dernier montant se répartit également entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. L'accroissement des dépenses de consommation résultant du changement de quintile entraine une augmentation estimée de 335$ de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de 168 $ de la taxe fédérale sur les produits et les services (TPS).

Tableau 23 : Les revenus moyens et la fiscalité des ménages selon le quintile de revenus

	Revenu (000 $)	Impôt ($)	TVQ ($)	TPS ($)
5e quintile	16,2	531	926	464
4e quintile	34,0	3608	1261	632
Augmentation	17,8	3077	335	168

Source : Données de l'Institut de la statistique du Québec et calculs; voir l'annexe 3 pour des précisions sur les sources et la méthodologie; les revenus par quintile sont tirés du fichier http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions -vie-societe/revenu/inegalite-revenu/mod3_hh_1_2_2_0.htm

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous présumons que les services d'employabilité offerts par les organismes aux personnes judiciarisées ont fait une différence dans 700 cas. En outre, nous supposons toujours que ces gains de revenus se feront sentir sur une durée de 30 années et que, au cours de cette période, l'augmentation des salaires moyens sera de 2% par année. Ces gains compenseront le taux d'escompte de 2% que nous appliquons pour les coûts et les bénéfices s'appliquant dans le futur. Nous ferons donc comme si les revenus moyens de 2012 demeuraient inchangés en 2013 et pour les 30 années subséquentes. Nous présumons que les gains de revenus ne prennent effet de façon complète que dans l'année ayant suivi la participation aux services de développement de l'employabilité, soit à partir de 2013. Le tableau 24 présente l'estimation des gains de revenus et de recettes fiscales découlant de ces hypothèses.

Tableau 24 : Accroissement des revenus et des contributions fiscales
('000$)

	Revenus	Impôt Qc	TVQ	Impôt Fed	TPS
2013					
• Par personne	17,8	1,5	0,335	1,5	0,168
• Toute la clientèle	12 460	1 050	234	1 050	118
2013-2042					
• Par personne	534,0	45	10,0	45	5,0
• Toute la clientèle	373 800	31 500	7 035	31 500	3 528

On voit que l'augmentation de 17 800$ du revenu annuel moyen de chacun des personnes judiciarisées ayant trouvé un emploi équivaut à un accroissement annuel de revenus de 12,5 millions $ pour l'ensemble de la clientèle. Reportés sur une période de 30 années, les gains sont de 534 000 $ pour les individus et de 374 millions $ pour l'ensemble de la clientèle.

Les gains de revenus sont également très appréciables du côté des gouvernements. En effet, grâce aux revenus additionnels obtenus par les personnes judiciarisées, le gouvernement du Québec touche 1 050 000 $ de plus en impôt sur le revenu et 234 000 $ en taxes de vente additionnelles par année. Sur une période de trente années, ces recettes fiscales supplémentaires sont respectivement de 31, 5 millions $ et de 7,0 millions $ pour un total de 38,5 millions$. Pour sa part, le gouvernement fédéral engrange à chaque année des accroissements de 1 050 000$ de l'impôt sur le revenu et de 118 000 $ de la TPS. Sur trente années, ces gains sont portés respectivement à 31,5 millions $ et 3,5 millions $ pour un total de 34,6 millions $.

À ces gains, il faut encore ajouter un surcroit de production pour les employeurs qui embauchent les personnes judiciarisées et, par le fait même, un accroissement des ventes pour les commerces où ils se procurent les matériaux et les fournitures nécessaires à la production. Il en résulte des gains de revenus pour ces commerces et ces entreprises et, par le fait même, des rentrées fiscales supplémentaires pour les gouvernements. Nous ne comptabilisons par ces recettes fiscales supplémentaires dans la présente étude étant donné qu'il faudrait recourir à un trop grand nombre d'hypothèses.

Les gains de revenus pour les employeurs

Comme nous l'avons vu plus haut, l'arrivée sur le marché du travail de contingents annuels de personnes judiciarisées adultes pourra contribuer à alléger les pressions de recrutement auxquelles font face les entreprises de différents secteurs d'activité aux prises avec les effets du ralentissement démographique.

Nous avons fait l'hypothèse que ces personnes seraient au nombre de 700 par année et qu'elles toucheraient des revenus annuels de 12,5 M$ et de 374 M$ sur une période de 30 années. En 2011, le coût de la main-d'œuvre par dollar de PIB réel était de 0,72$[25] et, réciproquement, qu'à chaque dollar versé en salaire correspond une production de 1.39 $. Ceci permet de supposer qu'aux revenus annuels et sur 30 ans des personnes judiciarisées en emplois correspondent des valeurs de production de 17,4 M$ et de 520 M$[26]. Ces montants constituent cependant des estimations maximales de la production additionnelle générée par l'arrivée des personnes judiciarisées sur le marché du travail. En réalité, on peut présumer que malgré les pénuries de main-d'œuvre, les employeurs auraient réussi à

[25] CIRANO, Le Québec économique, tableau *Coût unitaire de la main-d'œuvre* http://bit.ly/19AKLkI

[26] Même s'il est issu d'une moyenne incorporant tous les secteurs d'activité économique, nous croyons que ce rapport de 0,72 peut être retenu pour les clientèles des organismes puisque ceux-ci pourront répondre à des pénuries de main-d'œuvre dans une diversité de domaines incluant à la fois des secteurs à forte productivité de la main-d'œuvre (mines) et d'autres à productivité moyenne (construction) ou réduite (commerce).

combler au moins la moitié de leurs besoins de main-d'œuvre. Nous estimons donc à 8,7 M$ par année et à 260 M$ sur une période de 30 années la valeur de production additionnelle qu'aura permis l'arrivée des personnes judiciarisées adultes sur le marché du travail.

Cette production additionnelle entraîne des revenus fiscaux pour les gouvernements que nous pouvons estimer en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et les taxes de vente. L'impôt provincial est de 8,0 ou 11,9% selon la taille de l'entreprise. Étant donné que les personnes judiciarisées sont susceptibles d'être embauchés par des entreprises de toute taille, nous supposerons un taux d'imposition moyen de 10%. De même, l'impôt fédéral étant de 11% ou 15% selon la taille des entreprises, nous présumerons un taux moyen de 13%.

Statistique Canada fait état d'un bénéfice net moyen de 6,8% sur les revenus des entreprises canadiennes au premier trimestre de 2013[27]. En appliquant ce taux moyen, nous arrivons à des profits estimés de 0,6 million $ en 2013 et de 17,7 millions $ sur une période de 30 années pour les entreprises ayant pu augmenter leur production uniquement grâce à la disponibilité des clients des organismes.

Pour ce qui est des taxes de vente, elles procurent aux gouvernements québécois et fédéral des recettes supplémentaires découlant de la production additionnelle qui pourra être écoulée sur les marchés. Pour des fins de simplicité, nous présumons que toute cette production additionnelle est vendue au Québec et produit donc des revenus de taxation pour les gouvernements québécois et fédéral. Rappelons que la TVQ et la TPS sont respectivement de 9,975% et de 5% du prix de vente.

Le tableau 25 présente l'estimation des recettes fiscales découlant de la production accrue des employeurs. Ces estimations sont faites à partir des taux d'imposition moyen et des barèmes de taxes de vente mentionnés plus haut.

Tableau 25 : Accroissement des revenus et des contributions fiscales des employeurs
(Millions $)

	Revenus	TVQ	TPS	Revenus nets	Impôt Québec	Impôt Fedéral
2013	8,7	0,9	0,4	0,6	0,1	0,1
2013-2042	260	26,0	13,0	17,7	1,7	2,3

On voit que l'arrivée des clients des organismes en période de pénurie de main-d'œuvre se traduit par une augmentation de 8,7 millions $ par année et de 260 millions $ sur 30 années des revenus de leurs employeurs.

En outre, les nouvelles recettes fiscales découlant de cet apport de main-d'œuvre sont appréciables du côté des gouvernements. En effet, grâce à la production additionnelle assurée par les personnes judiciarisées et par les profits qu'ils permettent chez leurs

[27] Statistique Canada, Statistiques financières des entreprises (trimestriel) http://bit.ly/1b1YdBK

employeurs, le gouvernement du Québec touche 0,9 millions $ de plus en taxe de vente et 0,1 million $ en impôt sur le revenu. Sur une période de trente années, ces recettes fiscales additionnelles sont respectivement de 26,0 millions $ et de 1,7 millions $ pour un total de 27,7 millions $. Pour sa part, le gouvernement fédéral engrange à chaque année des accroissements de 0,4 million $ en marge de la TPS et de 0,1 million $ en impôt sur le revenu. Sur trente années, ces gains sont portés respectivement à 13,0 millions $ et 2,3 millions $ pour un total de 15,3 millions $.

L'allègement des budgets gouvernementaux

Le système de santé

Comme nous l'avons déjà mentionné, les personnes ayant obtenu et conservé un emploi après avoir reçu les services des organismes spécialisés, devraient profiter en moyenne d'une meilleure santé et, par le fait même, représenter une charge financière moins lourde pour le système public de santé. Nous estimons ces économies à **553 500 $ par année**. Cumulées sur une durée de 30 années, les économies récurrentes s'élèvent à **16,9 millions** $. L'annexe 4 explicite les données et les hypothèses utilisées pour arriver à ces résultats.

En contrepartie des avantages qu'ils retirent d'une meilleure santé, les clients ayant trouvé un emploi rémunérateur pourront perdre le bénéfice des services professionnels et des médicaments offerts gratuitement ou remboursés aux assistés sociaux. Dans la présente étude, nous comptabilisons ce changement comme un bénéfice pour le gouvernement du Québec. Selon nos hypothèses de calcul, ce bénéfice est important puisqu'il représente une économie budgétaire de 0,3 million par année et de plus de 10 millions sur 30 années.

Les systèmes judiciaires et carcéraux

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous estimons que sur une clientèle annuelle de 3500 personnes, les services offerts par les organismes feront un différence déterminantes pour 700 dans leur objectif de trouver un emploi durable et que pour ces personnes les services des organismes auront fait pencher la balance en faveur du renoncement à la criminalité dans le moitié des cas, soit 350 personnes.

Le changement d'attitude et de comportement de ce groupe de personnes fera en sorte qu'elles n'imposeront plus une charge aux systèmes judiciaires et carcéraux. Selon nos estimations il en résultera des économies de frais judiciaires de 3 millions $ pour le gouvernement du Québec échelonnées sur une période de trente années. Sur la même longue période les économies de frais de détention sont de 49,9 millions $ pour le gouvernement du Québec et de 73,4 millions $ pour le gouvernement fédéral. Reportées sur une moyenne annuelle, ces économies sont respectivement de 1,6 et de 2,5 millions $

Les calculs détaillés qui ont permis d'arriver à ces chiffres sont présentés à l'annexe 5.

Bien que l'ampleur de ces économies puisse étonner, des chercheurs américains sont arrivés à des conclusions semblables. Ainsi, avec une population comparable à celle du Québec, avec près de 6 millions de personnes, l'État du Maryland épargnerait 24 millions $ par année du fait de la non-récidive, soit deux fois le montant qu'il accorde aux programmes éducatifs à l'intention des détenus (STEUTER, 2003).

L'aide sociale

L'intégration en emploi de la clientèle des organismes spécialisés représente pour le gouvernement du Québec un bénéfice sous la forme d'économies dans la mesure où ces nouveaux travailleurs ne sont plus prestataires de l'aide de dernier recours versé en marge des programmes de l'assistance sociale. Les ménages prestataires de ces programmes reçoivent 8 940$ en moyenne en 2013[28].

Ainsi, l'hypothèse voulant que 700 clients réussissent une intégration durable en emploi permet d'estimer à 6,3 millions $ les économies annuelles du gouvernement du Québec au chapitre de l'aide de dernier recours. Sur une période de 30 années, l'économie est de 187,8 millions.

Les cotisations sociales

En s'intégrant durablement en emploi, les clients des organismes spécialisés génèreront des cotisations supplémentaires à divers programmes sociaux qui sont financés par des prélèvements sur la masse salariale. Il s'agit notamment du Régime des rentes du Québec, du Régime québécois d'assurance parentale, du Fonds sur les services de santé et du régime de Santé et de sécurité du travail. Selon COMEAU (2011, 35), le cumul de ces cotisations représente 17,3% du salaire assurable. À ce pourcentage non négligeable, il est encore possible d'ajouter la contribution de 1% de la masse salariale que les employeurs doivent effectuer en offrant des services de formation et de perfectionnement à leurs employés[29], à défaut de quoi ils doivent verser un montant équivalent au gouvernement. Nous arrivons ainsi à un taux global de 18,3% qui appliqué aux revenus annuels supplémentaires de la clientèle (17,8 M$) équivaut à des cotisations additionnelles de 3,3 millions pour ces différents régimes et à 97,7 millions $ sur une période de 30 années.

Il est cependant difficile de comptabiliser ces cotisations additionnelles comme des gains nets pour le gouvernement du Québec étant donné qu'il s'agit dans tous les cas de régimes administrés dans le cadre de fonds autonomes où les rentrées compensent tout juste pour les sorties. En d'autres termes, en moyenne, les nouveaux cotisants reçoivent au cours de

---

[28] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, septembre 2013, p2.

[29] En vertu de la Loi favorisant le développement et le reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette disposition s'applique aux entreprises dont la masse salariale est supérieure à 1 million $.

leur vie des prestations qui correspondent à ce qui aura été payé en cotisations par eux et par leurs employeurs. Pour le gouvernement, il s'agit à toute fin pratique d'un jeu à somme nulle.

Pour les mêmes raisons, nous présumons que le gouvernement fédéral ne touche pas de bénéfices comparables venant de contributions additionnelles au régime de l'assurance-emploi.

4. Les autres avantages

L'intégration en emploi de personnes qui seraient autrement en chômage et dépendantes de l'assistance sociale comporte une série d'autres avantages dont les effets peuvent plus difficilement être estimés en valeurs monétaires. De l'avis de nombreux experts, ces effets sont très importants pour le bien-être et la qualité de vie non seulement des personnes en cause mais également de leurs proches et des communautés dans lesquelles elles vivent.

Dans la présente étude, nous ne tenterons pas d'estimer l'importance quantitative de ces autres avantages étant donné les difficultés méthodologiques considérables associées à un tel exercice. Nous pouvons néanmoins en faire une brève évocation.

Il s'agit notamment d'avantages d'ordre psychologique tel qu'une meilleure estime de soi, un plus grand sentiment de bien-être et de satisfaction de sa vie. Les communautés où vivent ces personnes profiteront d'une réduction de la criminalité et du sentiment d'une plus grande sécurité.

Au niveau interpersonnel, l'intégration en emploi peut favoriser l'harmonie familiale pour les personnes vivant en couple ou ayant des enfants. Dans ce dernier cas, des études[30]ont souligné que les bénéfices monétaires et les autres avantages peuvent profiter aux générations suivantes. Ainsi, aux Etats-Unis, selon des recherches de *l'Economic Mobility Project* de *l'Economic Policy Institute* [31]:

- Les enfants pauvres qui réussissent à l'école ont moins de chances de terminer leurs études avec un diplôme universitaire que les enfants riches qui ont de moins bons résultats scolaires;

- Même s'ils obtiennent un diplôme supérieur, les enfants des pauvres restent dans une situation matérielle inférieure à celle des enfants peu doués des riches.

[30] Notamment WILKINSON et PICKETT (2009).
[31] Rapporté dans STIGLITZ, Joseph E., *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent, 2012, p56.

LES COÛTS DES SERVICES D'EMPLOI SPÉCIALISÉS

Les coûts des services d'emploi spécialisés sont défrayés grâce à des ententes contractuelles convenues entre les organismes spécialisés et Emploi-Québec et, pour certains organismes, par le Service correctionnel du Canada. Comme l'indique le tableau 8, les montants provenant d'Emploi-Québec totalisaient 4 588 332 $ en 2012 et ceux des Services correctionnels du Canada s'élevaient à 670 121 $. Le coût total des services spécialisés pour les deux gouvernements était donc de 5,3 millions $.

Il s'agit là de coûts bruts étant donné qu'une bonne partie des montants versés aux organismes par les gouvernements leur reviendra sous la forme d'impôts sur le revenu et de taxes à la consommation payés par les employés des organismes. Ces recettes fiscales ne sont pas prises en compte dans le cadre de la présente étude.

La clientèle des organismes spécialisés assume également des coûts du fait que pendant qu'elle suit le parcours de formation offert par les organismes elle renonce aux revenus qu'elle pourrait obtenir en procédant immédiatement à la recherche d'emplois sans passer par les services offerts par les organismes. Même si ces coûts ne font pas l'objet de la présente étude, ils peuvent être non négligeables pour certaines personnes disposant déjà d'un bon potentiel d'employabilité mais pour la majorité des clients nous présumons qu'ils sont négligeables.

LES BÉNÉFICES NETS

Les tableaux 26 et 27 résument les estimations de bénéfices qui ont été présentées dans les pages précédentes. Les revenus des gouvernements du Québec et du gouvernement fédéral incluent à la fois les recettes fiscales additionnelles provenant des revenus de la clientèle des personnes judiciarisées adultes et de la production et des ventes additionnelles des employeurs. Les bénéfices nets sont obtenus en soustrayant des bénéfices bruts les coûts des services d'employabilité pour les gouvernements québécois et fédéral. Pour les bénéfices nets, nous distinguons les bénéfices fiscaux qui comptabilisent uniquement du côté des bénéfices les recettes fiscales additionnelles générées par l'intégration en emploi des personnes judiciarisées. Les bénéfices totaux incluent également les économies réalisées par l'allègement des charges imposées aux systèmes de santé, de justice, d'incarcération et d'aide sociale. En réalité, sauf pour les prestations d'aide sociale, ces allègements se traduiront sans doute par un meilleur service aux usagers de ces systèmes plutôt que par une réduction effective des crédits budgétaires qui leur sont alloués. Aussi, les montants indiqués doivent être vus comme une estimation de la valeur accordée à la qualité de ces services. Enfin, les bénéfices sociaux ajoutent les bénéfices privés (clientèles et employeurs) aux bénéfices des gouvernements. Ils représentent donc les gains pour l'ensemble de la société.

Tableau 26 : Bénéfices annuels 2013
(Million $)

	GQ	GF	Total
Recettes fiscales			
• clientèle	1,3	1,2	2,5
• employeurs	1,0	0,5	1,5
Moins : coûts	(4,6)	(0,7)	(5,3)
Bénéfices fiscaux nets	**(2,3)**	**1**	**(1,3)**
Allègements en santé			
• soins et traitement	0,2		0,2
• frais non remboursés	0,3		0,3
Allègements justice	1		1
Allègements incarcération	1,6	2,5	4,1
Allègements aide sociale	6,3		6,3
Bénéfices totaux nets	**7,1**	**3,5**	**10,6**
Revenus clientèle			12,5
Revenus employeurs			0,6
Bénéfices sociaux nets			**23,7**

GQ : Gouvernement du Québec GF : Gouvernement fédéral

Il est à noter que le tableau 26 présente les résultats des calculs sur une base annuelle. Ces chiffres devraient être les mêmes d'une année à l'autre sauf pour les coûts puisque ceux-ci

sont encourus au cours d'une seule année, soit en 2012. Pour les années subséquentes, les bénéfices sont récurrents du fait que les services offerts à la clientèle en 2012 continuent de produire leur effets sur cette clientèle. Ainsi, le tableau 27 fait état des bénéfices totaux sur une période de 30 années mais les coûts pour les gouvernements sont les mêmes que dans le tableau 26 puisqu'il s'agit toujours et seulement des montants versés en 2012 pour les services de développement de l'employabilité offerts par les organismes.

Tableau 27 : Bénéfices sur 30 années
(Million $)

	GQ	GF	Total
Recettes fiscales			
• clientèle	39	35	74
• employeurs	28	15	43
Moins : coûts	(5)	(1)	(6)
Bénéfices fiscaux nets	**62**	**49**	**111**
Allègements en santé			
• soins et traitement	7		7
• frais non remboursés	10		10
Allègements justice	3		3
Allègements incarcération	50	73	123
Allègements aide sociale	188		188
Bénéfices totaux nets	**320**	**122**	**442**
Revenus clientèle			374
Revenus employeurs			18
Bénéfices sociaux nets			**834**

GQ : Gouvernement du Québec GF : Gouvernement fédéral

1. Les bénéfices nets des gouvernements

Les montants versés aux organismes par le gouvernement du Québec se traduisent par une perte fiscale nette de 2,3 millions $ dans l'année où ces montants sont versés. À long terme cependant, le gouvernement du Québec récupère largement sa mise puisque les services offerts aux clientèles judiciarisée adultes lui rapportent un bénéfice fiscal net de 62 millions $. Si l'on tient compte des bénéfices totaux, soit en incluant l'allègement de la charge imposée aux programmes gouvernementaux, le gouvernement du Québec réalise un bénéfice net de 7,1 millions $ dès la première année. Ce bénéfice atteint 320 millions $ à long terme, soit sur une période de trente années.

Du côté du gouvernement fédéral, les subventions versées aux organismes se traduisent par un gain fiscal net de 1 million $ la première année et de 49 millions $ sur une période de 30 années. Si l'on tient compte de l'allègement des pressions sur les services carcéraux, le bénéfice net du gouvernement fédéral est de 3,5 millions $ la première année et il atteint 122 millions sur une période de 30 années.

Compte tenu de l'importance de ces bénéfices nets, il ne fait aucun doute que les gouvernements québécois et fédéral font un investissement très rentable quand ils défraient la mise en œuvre de services de développement de l'employabilité de clientèles judiciarisées adultes.

2. Les bénéfices sociaux nets

Comme les chapitres précédents l'ont montré, le développement de l'employabilité des personnes judiciarisés adultes génère des bénéfices non seulement pour les gouvernements mais également pour la clientèle des organismes spécialisés ainsi que pour leurs proches, leurs employeurs et la société en général.

Les tableaux 26 et 27 présentent des estimations du bénéfice social net en tenant compte des estimations effectuées pour les gains de revenus de la clientèle et de leurs employeurs. Il ressort des ces estimation un bénéfice social net de 23,7 millions $ sur une base annuelle et de 834 millions $ sur une période de 30 années.

L'avantage social net des budgets consacrés par les gouvernements au développement des services d'employabilité offerts aux personnes judiciarisées est encore plus grand si on y ajoute les avantages non quantifiables, tels que des sentiments accrus de bien-être, de qualité de vie ou de sécurité qui ont été évoqués précédemment.

CONCLUSIONS

Malgré les montants relativement modestes qui leur sont alloués, soit un peu plus de 5 millions $ sur une base annuelle, les services de développement de l'employabilité des personnes judiciarisées adultes s'avèrent très rentables pour les gouvernements et ce, même quand on ne tient compte que des recettes fiscales accrues résulta nt de l'intégration en emploi d'une partie de la clientèle. Les bénéfices pour les gouvernements sont encore plus considérables si l'on prend en compte l'allègement de la charge imposée aux programmes d'aide sociale ainsi qu'aux systèmes de santé, de justice et d'incarcération. La présente étude aboutit à la conclusion que le gouvernement du Québec tire des services offerts par les organismes un bénéfice net de 320 millions $ sur une période de 30 années. Dans le cas du gouvernement fédéral, le gain net est de 122 millions $ sur la même période.

Cette rentabilité est encore beaucoup plus importante si on ne se limite pas aux bénéfices des gouvernements québécois et fédéral mais qu'on tient compte des bénéfices et des autres avantages qu'apporte la disponibilité de ces services pour les personnes judiciarisées, pour leurs proches, pour les employeurs et pour la société en général. En fait, le bénéfice social net de ces services s'élève à 23,7 millions $ dès la première année et il atteint 834 millions $ en longue période.

Ces chiffres sont basés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment quant à l'efficacité des services de développement de l'employabilité et à leur capacité de faire une différence sur les revenus des personnes judiciarisées, sur leur état de santé et sur leur propension à la récidive.

Ces hypothèses sont contestables mais ce sont celles généralement en usage dans des études portant sur des sujets similaires. De plus, dans tous les cas, nous avons privilégié des valeurs conservatrices pour ces hypothèses de façon à éviter le danger d'une surestimation des bénéfices découlant des services offerts aux personnes judiciarisées. Malgré ces précautions, l'ordre de grandeur du bénéfice net de ces services est tellement élevé qu'il ne peut y avoir aucun doute quant à la grande rentabilité fiscale et sociale des sommes qu'y consacrent les gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Bibliographie

- BERNHEIM, Jean-Claude, BROUSSEAU, Sébastien, LACHANCE, Annie, RIENDAU, Angy, *Le casier judiciaire : un obstacle surmontable en matière d'emploi, grâce à la collaboration des partenaires sociaux*, juin 2013, 72p.
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, 2011, 24p.
- COOPÉRATIVE DE TRAVAIL INTERFACE, *Portrait des pratiques d'intervention spécialisées en employabilité pour les personnes judiciarisées adultes,* mars 2002.
- COMEAU, Martin, *Étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion du Québec*, Consultations Libera Mutatio, 2011, 55p.
- CRONIN, Jake, *The Path to Successful Reentry : The Relationship Between Correctional Education, Employment and Recidivism*, Truman Policy Research, Report 15-2011, septembre 2011, 6p.
- FORTIN Myriam, *How (un)healthy are poor working-age Canadians ?*, Options Politiques, septembre 2008, p71-74. http://bit.ly/19YjOJj
- HANKIVSKY, Olena, *Cost Estimates of Dropping Out of High School in Canada*, 2008, 85p.
- HOLZER, Harry J., RAPHAEL, Steven, STOLL, Michael A., *Employment Barriers Facing Ex-Offenders,* New York University Law School, 2003, 25 p.
- INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2012*, 2012, 169p.
- JAMES, Erwin, *Richard Branson champions employment of ex-offenders*, The Guardian, 15 novembre 2011. http://bit.ly/19ktNHP
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Rapport de gestion 2012-*2013, 2013, 238p. http://w1p.fr/141203
- MOSES, Marylin C., *Ex-offender job placement programs don not reduce recidivism*, Corrections Today; Aug/Sep2012, Vol. 74 Issue 4, p106.
- MUSTARD, Cameron N. *et al.*, *Paying Taxes and Using Health Care Services: The Distributional Consequences of Tax Financed Universal Health Insurance in a Canadian Province*, 1998, 26p.
- ONTARIO ASSOCIATION OF FOOD BANKS, *The Cost of Poverty – An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*, 2008, 33p.
- PELTZMAN, Sam, *Mortality Inequality*, Journal of Economic Perspectives, vol.23, no4, automne 2009, p175-190
- SKARDHAMAR, Torbjørn, et TELLE, Kjetil, *Life after prison – The relationship between employment and re-incarcertation*, Statistics Norway, Research Department, Discussion Papers No. 597, October 2009, 25p.
- SOM Recherches et sondages, *Étude des effets des mesures actives offertes aux*

individus par Emploi-Québec – Rapport d'évaluation, 2003, 252p.

- STEUTER, S.J. et SMITH, L.G., *Education Reduces Crime : Three-state Recidivism Study*, Correctional Education Association, 2003, 24p.
- UGGEN, Christopher et STAFF, Jeremy, *Work is a Turning Point for Criminal Offenders*, Corrections Management Quarterly, 2001, 5(4), p1-16.
- STIGLITZ, Joseph E., *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent, 2012, 509p.
- TRIPODI, S.J., KIM J.S. ET BENDER, K., *Is employment associated with reduced recidivism?: the complex relationship between employment and crime* , International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, sept 2010, http://ijo.sagepub.com/content/54/5/706
- VISHER, Christy A., *et al., Ex-offender employment programs and recidivism : A meta-analysis*, Journal of Experimental Criminology, septembre 2005 ; p295-316.
- WILKINSON, Richard, et PICKETT, Kate, *The Spirit Level – Why Equality is Better for Everyone,* Penguin, 2009.

Annexe 1 : Survol de la littérature scientifique consultée

a) Les revenus des ménages et les dépenses publiques en santé et en programmes sociaux

Les études et les sources de données permettant d'établir des liens entre les revenus des ménages et les dépenses qu'ils entrainent pour les programmes publics de santé et de services sociaux sont peu nombreuses. Une étude récente[32] du Centre sur la pauvreté et l'exclusion effectue un relevé de la littérature scientifique à ce sujet. Nous en reproduisons quelques extraits.

Les frais de santé

Page 11 :

Une relation entre le revenu des personnes et les dépenses publiques pour la santé a notamment été observée au Manitoba (Mustard et autres, 1998). L'analyse est basée sur des données d'enquête auprès d'un échantillon de 16 627 ménages, soit 47 935 individus. Les auteurs ont observé des relations entre le revenu, selon les données du recensement de 1986 et les informations sur le Régime d'assurance-maladie du Manitoba pour l'année fiscale 1986-1987. Au Canada, le quintile qui a le revenu le plus bas compte pour près de 31 % de toutes les dépenses publiques pour la santé alors que le quintile le plus riche en représente seulement 14,6 %. Les résultats de cette analyse ont été appliqués par l'Institut canadien d'information sur la santé dans ses récentes estimations sur les dépenses dans le domaine de la santé. Ils ont également été utilisés dans des études sur les coûts de la pauvreté en Ontario (Laurie, 2008) et à Calgary (Shiell et Zhang, 2004).

Au Québec, dans le Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec (Dunnigan et autres, 2007), on a estimé qu'il y aurait environ 13 500 hospitalisations de moins chaque année si tous les jeunes de moins de 18 ans avaient les mêmes taux d'hospitalisation que le quintile des jeunes le plus favorisé. En outre, la pauvreté est associée à un risque plus élevé d'avoir un poids insuffisant à la naissance, de souffrir d'asthme ou d'otites, de faire de l'embonpoint dès l'âge de six ans, d'avoir une mauvaise santé dentaire, de vivre une grossesse à l'adolescence ou de décrocher de l'école. Le fait de grandir dans des conditions de pauvreté a trop souvent un impact important sur le développement des enfants et leur santé à l'âge adulte. Or, tous les enfants ne naissent pas égaux sur le plan socioéconomique, particulièrement lorsque les mères ont moins de 20 ans. Les calculs se basent sur plusieurs indicateurs dont l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond (2003). Les auteurs se limitent toutefois aux enfants de moins de 18 ans et établissent une liste

[32] Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, 2011, 24p.

des impacts de la pauvreté sur la santé des enfants sans toutefois en faire une évaluation financière.

Page 8 :

Dans le cadre de sa recension des études portant sur les effets de la pauvreté sur la santé, Phipps (2003) a déterminé deux catégories d'études, soit : celles qui sont menées en fonction d'une approche micro, ou individuelle, d'après laquelle l'expérience directe et personnelle de la pauvreté est associée à la santé individuelle, et celles qui sont menées en fonction d'une approche macro, ou sociale, d'après laquelle le fait de vivre dans une société où le revenu est réparti de façon plus inégale est associé à l'état de santé de la population. Selon les principaux résultats des études orientées en fonction de l'approche individuelle, il existe un lien très évident et très fort entre la santé et le revenu individuel. Autrement dit, selon l'auteure, la pauvreté est à l'origine de la mauvaise santé. Même s'il ne semble pas évident de distinguer la cause de l'effet entre la pauvreté et la santé, de nombreuses corrélations statistiques permettent d'illustrer que c'est la pauvreté qui agit sur la santé dans la plupart des cas (Mullahy et autres, 2001; Benzeval et autres, 2001). Plusieurs études axées sur l'approche sociale ont aussi vérifié l'hypothèse voulant que les sociétés caractérisées par un niveau d'inégalité supérieur affichent également des résultats de santé inférieurs.

Mustard et autres (1998), comme nous l'avons vu précédemment, ont également établi une relation entre le revenu et les dépenses publiques en santé. Le modèle a été appliqué dans les études sur les coûts de la pauvreté à Calgary et en Ontario (Shiell et Zhang, 2004; Laurie, 2008). Ses résultats sur la répartition des dépenses en santé au Canada selon le quintile de revenu sont présentés au tableau 1, à la page suivante.

En raison d'un manque d'informations sur la répartition des dépenses en santé par quintile de revenu au Québec, nous avons supposé que les mêmes résultats sont transposables au Québec. Nous avons appliqué cette répartition aux dernières estimations des dépenses en santé produites dans le rapport de 2009 de l'Institut canadien d'information sur la santé. Pour faire nos calculs, nous avons présumé que les coûts de santé diminueraient si les revenus moyens du quintile le plus pauvre étaient élevés au niveau de ceux du deuxième quintile. Selon cette hypothèse, les dépenses du Québec en santé pour- raient être réduites de 1,7 milliard de dollars annuellement, ce qui représente des économies de 6,5 %.

Les frais d'assistance sociale

Pages 11-12 :

L'assistance sociale au Québec compte trois programmes :

- *le Programme d'aide sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes à l'emploi;*
- *le Programme de solidarité sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi;*

- *le Programme alternative jeunesse.*

Selon le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009b), ces programmes ont coûté 2,8 milliards de dollars au gouvernement du Québec en 2008-2009. Puisque les revenus du premier quintile sont constitués en grande partie de transferts gouvernementaux, notamment l'assistance sociale, si les revenus de ce quintile étaient relevés au niveau du quintile suivant, le Québec économiserait en principe le même montant (2,8 milliards) d'aide financière dépensé annuellement en sécurité du revenu. On constate toutefois ici une des limites du modèle avec cette simulation du passage du premier au deuxième quintile, où l'on ne précise pas d'où proviendrait l'amélioration du revenu. De plus, une proportion appréciable des personnes avec des contraintes sévères à l'emploi aura vraisemblablement toujours besoin d'un soutien collectif.

b) L'efficacité des services de développement de l'employabilité des clientèles judiciarisées

Les études sur les liens entre l'emploi et la récidive sont difficiles à effectuer et, de fait, elles sont peu nombreuses. De plus, du fait qu'elles ne peuvent pas mesurer la motivation des individus, ces études ne sont pas toujours concluantes pour ce qui est de la contribution des programmes actifs d'emploi à la réduction de la récidive. En outre, ces études sont confrontées à la sous-estimation des emplois informels et au noir et à la difficulté de distinguer entre la réduction d'employabilité attribuable au dossier criminel et celle résultant des lacunes personnelles et professionnelles des individus concernés.

De même, il existe peu d'études sur les effets des services de développement de l'employabilité offerts aux personnes judiciarisées. Cette situation s'explique sans doute par le fait que la réalisation de telles études présente des difficultés méthodologiques. À l'échelle internationale, on relève cependant un certain nombre d'études qui donnent quelques informations mais ces études reflètent des contextes, notamment en ce qui concerne la durée des peines et les conditions d'emprisonnement, la nature des services offerts par les organismes, la qualité de leurs relations avec les employeurs, qui peuvent varier sensiblement d'un pays à l'autre et qui par conséquent ne peuvent être transposés tels quels à la situation québécoise.

Une étude norvégienne (SKARDHAMAR et TELLE, 2009) portant sur des personnes sorties de prison en 2003 a révélé que 27% d'entre elles avaient été réincarcérés à la fin de 2006 mais que ce taux de réincarcération était 63% plus faible chez les personnes qui étaient en emploi que chez ceux qui ne l'étaient pas. Les auteurs de l'étude faisaient cependant observer qu'un certain biais d'autosélection était sans doute à l'œuvre du fait que les personnes désireuses d'occuper un emploi souhaitaient déjà s'éloigner de la délinquance. Il faut aussi noter que les sentences d'emprisonnement sont relativement courtes en Norvège

de sorte que les ex prisonniers n'avaient pas eu, dans la plupart des cas, à être écartés du marché du travail pendant plus que quelques semaines ou quelques mois.[33]

Une méta-analyse (VISHER, 2005)portant sur différents programmes d'employabilité pour les ex-détenus aux États-Unis conclut que ces programmes n'ont pas d'effets positifs démontrés sur la récidive mais concède que cette conclusion est basée sur un petit échantillonnage et que de nouveaux programmes pourraient avoir des effets plus probants. Une autre méta-analyse (MOSES, 2012), plus sommaire, arrive aux mêmes conclusions générales concernant les programmes américains tout en notant que certains services d'employabilité produisent certaines réductions de la récidive, notamment dans les deux premières années suivant la sorte de prison.

Une troisième étude sur l'expérience américaine (UGGEN, 2001) conclut, à partir d'un protocole de recherche comportant des groupes cibles et des groupes témoins, que les chances de réduction de la récidive croissent nettement avec l'âge des participants aux programmes d'emploi. En effet, cette étude a montré des différences très nettes entre les participants âgés de moins de 27 années et ceux qui ont atteint ou dépassé cet âge. Ainsi, 60% du deuxième groupe atteignait 36 mois sans être arrêté alors que pour le premier 60% étaient arrêtés à nouveau après un délai de moitié moindre, soit 18 mois. La qualité supérieure des emplois offerts aurait également un effet favorable pour faire baisser la récidive. D'autres recherches ont par ailleurs révélé que, pour les employeurs américains, le manque de formation et d'expérience des candidats à un poste était pour les employeurs plus important que le fait qu'ils soient des ex-détenus. Les programmes d'employabilité ont également démontré leur capacité de réduire les vols chez les ex-toxicomanes. Selon les auteurs de cet article, l'efficacité des programmes d'employabilité envers certaines clientèles demeure suffisamment élevée pour justifier leur maintien. Les mêmes auteurs notent cependant que leurs observations portent sur un suivi de quelques années seulement des clientèles et qu'ils ne peuvent se prononcer sur l'efficacité à long terme de ces programmes.

D'autres études américaines sont plus affirmatives quant aux liens positifs entre l'emploi et la non récidive (notamment CRONIN, 2011, et STEUTER, 2003) ou entre l'emploi et l'allongement du délai jusqu'à la première récidive (TRIPODI (2010).

En contrepartie de ces études de nature scientifique, les évaluations faites par certains organismes actifs sur le terrain conduisent à des conclusions nettement plus positives quant à l'efficacité des services d'employabilité destinés aux ex-détenus. Ainsi, la firme australienne *Toll* aurait embauché 460 ex-prisonniers au cours de la dernière décennie, soit environ 10% de son personnel, et ce, sans qu'aucun d'entre eux ne récidive. De même, *Working Chance*, un organisme d'employabilité britannique, aurait réussi à faire embaucher 173 ex-détenues. Seulement 5% de celles-ci auraient récidivé alors que le taux moyen de

[33] La durée moyenne d'emprisonnement était de 97 jours et 5% des détenus avaient servi une peine supérieure à 1 année.

récidive est de l'ordre des 2/3 à l'intérieur des deux années suivant l'élargissement JAMES, 2011).

Annexe 2 : Méthodologie du calcul des bénéfices à long terme

Le calcul de bénéfices survenant sur une longue période soit, dans le cas présent, sur 30 années exige de faire certains choix d'ordre méthodologique.

La croissance des revenus

La croissance des revenus d'emploi dans le futur sera affectée à la fois par l'inflation et par les gains de productivité.

Dans la présente étude, nous ne tenons pas compte de l'inflation étant donné que son effet réel devrait être nul. En effet, à long terme, soit sur un horizon qui peut s'étendre sur 30 années et plus, les revenus d'emploi, le coût des programmes sociaux et les subventions des gouvernements aux organismes spécialisés devraient être affectés dans la même mesure par l'inflation. Nous supposons que toutes ces variables croitront en moyenne au même rythme que l'indice des prix à la consommation. Le taux d'inflation ne devrait donc pas avoir d'influence sur le rapport entre les bénéfices et les coûts des services offerts par les organismes.

En revanche, les gains de productivité doivent être pris en compte puisqu'ils permettront un accroissement des revenus réels associés aux emplois. En effet, à long terme le niveau des revenus progresse en parallèle avec celui de la productivité. La question se pose donc à savoir quel taux de croissance de la productivité retenir pour les fins de la présente étude. Au cours des soixante dernières années, la croissance de la productivité a en effet varié sensiblement au Canada et au Québec entre des hauts de 3% et plus et des creux de l'ordre de 1%. Or, même si ces chiffres sont relativement petits, des écarts de taux de croissance de quelques dixièmes de point de pourcentage peuvent faire une grande différence au bout de 20 ou 30 années. Dans le cadre de la présente étude, nous retiendrons l'hypothèse d'un taux de croissance annuel de la productivité de 2%.

L'actualisation des bénéfices futurs

L'actualisation consiste à donner une valeur actuelle à des bénéfices qui surviendront à long terme. Cet exercice est nécessaire étant donné que la majorité des personnes et des organismes, incluant les gouvernements, attachent moins d'importance aux évènements futurs qu'à ceux qui surviennent présentement ou dans un avenir prochain. Cette préférence accordée au présent et au court terme découle notamment du fait que le futur est toujours incertain et que les gains attendus peuvent ne jamais se matérialiser.

Une technique d'actualisation utilisée par les économistes et les spécialistes d'autres disciplines consiste à appliquer un taux d'actualisation aux flux survenant dans le futur. Ainsi, un taux d'actualisation de 5% signifie qu'un gain de 100$ devant survenir l'an prochain n'a aujourd'hui qu'une valeur de 95$, soit 100$ diminué de 5% (100$ x 95%). De

même, un gain de 100$ devant prendre effet dans deux ans ne sera en valeur actuelle que de 90.25$ (100$x95%x95%).

Bien que l'actualisation des valeurs futures soit une technique largement répandue et acceptée, le taux auquel doit se faire l'actualisation ne fait l'objet d'aucun consensus. Il est de fait conditionné par la valeur relative que l'on accorde au présent et au futur. Et cette valeur dépend de qui reçoit les bénéfices attendus ou de qui défraie les coûts encourus. Ainsi, les groupes préoccupés par le développement durable seront portés à retenir un taux d'actualisation très faible (voisin de zéro) et ce, en toute cohérence avec l'idée que le bien-être des générations futures n'est pas moins important que celui de la génération actuelle. Par ailleurs, dans des matières strictement économiques ou financières, des taux d'actualisation de 5% ou davantage sont fréquemment utilisés[34].

Dans la présente étude qui porte sur la rentabilité des fonds consacrés par les gouvernements au déploiement de services de développement de l'employabilité des personnes judiciarisées, le taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales à long terme peut constituer un bon indice pour déterminer le taux d'actualisation. Ce taux reflète le prix que les épargnants et les marchés financiers attachent à reporter dans le futur les ressources financières qui pourraient autrement être affectées à la satisfaction immédiate de différents besoins. Présentement, les taux de rendement sur les obligations du Québec varient entre 1,75% pour une échéance de 3 ans (2016) et 3,50% pour une échéance de 15 ans (2028). Par ailleurs, les obligations du gouvernement fédéral prenant échéance en 2020 sont présentement émises au taux annuel de 0,5%[35]. Pour les fins de la présente étude, nous utiliserons un taux d'actualisation de 2%. Bien qu'arbitraire, ce choix semble réaliste et acceptable compte tenu de ce que les gouvernements doivent se préoccuper des conséquences futures de leurs décisions dans une perspective de développement durable. De plus, ils sont moins exposés que les individus aux incertitudes de l'avenir, incluant l'avenir à court et à moyen terme. Ils peuvent donc être plus patients pour ce qui est de l'encaissement de bénéfices éventuels. Enfin, le taux d'actualisation de 2% présente l'avantage d'être identique à celui postulé pour la croissance de la productivité, ce qui pourra simplifier certains calculs à l'intérieur de la présente étude.

[34] Pour des études semblables à la présente, où les considérations économiques et sociales coexistent, des taux d'actualisation de 3,5% (Handkivsky, 2008) et 6% (Comeau, 2011) ont aussi été utilisés.
[35] Ce taux est ajustable périodiquement selon l'évolution des marchés financiers Selon http://w1p.fr/132145

Annexe 3 : Calcul des revenus fiscaux

a) L'impôt sur le revenu

L'Institut de la statistique du Québec publie des données sur l'impôt sur le revenu payé par les ménages selon le quintile de revenu. Ces données sont celles de 2010. En accord avec notre hypothèse sur le taux d'inflation nous les avons majoré de 2% par année pour obtenir le montant de 2012 qui est l'année de référence pour la présente étude. Le tableau suivant donne les résultats de cet exercice.

Impôt moyen des ménages selon le quintile

	Impôt 2010	Impôt 2012
5e quintile	510 $	531 $
4e quintile	3 468 $	3608 $

b) Les taxes à la consommation

L'Institut de la statistique du Québec fournit des données sur les dépenses moyennes des ménages selon leur quintile de revenus. Nous avons sélectionné les catégories de dépenses celles qui étaient les plus susceptibles d'être assujetties aux taxes et exclus les autres. Par la suite, étant donné que les données de l'ISQ portaient sur l'année 2009, nous avons appliqué un taux d'inflation de 2% au total pour rapporter ce total sur la base de 2012.

Dépenses moyennes de consommation taxables de ménages
($)

	5e quintile	4e quintile
Entretien ménager	1 243	1 902
Articles et accessoires d'ameublement	712	1 109
Vêtements	810	1 384
Transport	2 555	5 319
Soins de santé	1 040	1 859
Soins personnels	443	817
Loisirs	1 079	1 900
Matériel de lecture	192	271
Éducation		1 520
Tabac et boissons alcoolisées	1 282	1 218
Dépenses diverses	429	552
Jeux de hasard	277	312
TOTAL 2009	10 062	13 702
TOTAL 2012	10 678	14 538

Ces dépenses incluent déjà les taxes à la consommation, soit la taxe sur les produits et les services de 5% (TPS) et la taxe de vente du Québec de 9.975 % (TVQ), soit au total 14.975 %. Pour déterminer le montant de celles-ci nous avons procédé de la façon suivante :

Dépense totale (DT) = Dépense avant taxe (DAT) + TPS + TVQ

DT= DAT x 1,14975

DAT= DT/1,14975

Ce qui permet d'arriver aux prix de vente et aux montants suivants concernant la TPS et la TVQ :

Taxes à la consommation par quintile, 2012
($)

	5e quintile	4e quintile
Dépenses totales (DT)	10 678	14 538
Dépenses avant taxes (DAT)	9287	12 644
TPS (5% x DAT)	464	632
TVQ (9, 975% x DAT)	926	1261

Sources :

- Pour les dépenses détaillées : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions -vie-societe/depenses-avoirs-dettes/depenses/t2c_quintr2009.htm

- Pour l'impôt payé par les ménages : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions -vie-societe/depenses-avoirs-dettes/depenses/t1c_quint_r2009.htm

Annexe 4 : Calcul des économies en frais de santé

Les dépenses totales en santé au Québec atteignaient 44 milliards $ en 2012, soit 5 469$ par habitant. Pour le gouvernement du Québec[36], ces chiffres étaient respectivement de 28,2 milliards $ et 3513 $[37].

Ces dépenses peuvent cependant varier beaucoup si l'on tient compte de l'âge des patients. Ainsi, en 2010, la dépense moyenne par habitant du gouvernement du Québec était de 3 323$ mais elle dépassait 8 000$ pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Inversement elle variait entre 1 440$ et 1 692$ pour les personnes dont l'âge se situait entre 20 et 39 ans et ce n'est qu'à partir des groupes d'âge de 55 ans et plus qu'elle dépassait 3 000$. Et encore faut-il faire des distinctions selon le sexe : ainsi pour le groupe d'âge des 25-29 ans, la dépense moyenne était de 1175$ pour les hommes et de 1981 $ pour les femmes. En fait, par rapport à la dépense moyenne tous sexes confondus, les dépenses moyennes pour les femmes était de 105% pour les 20-24ans, 126% pour les 25-29 ans, 133% pour les 30-34 ans et 135% pour les 35-39 ans[38].

Ces chiffres varient aussi selon le niveau de revenu des personnes. Dans ce cas, il n'a pas été possible de trouver des chiffres précis et il faut s'en remettre, comme d'autres études l'ont fait, aux estimations provenant d'une étude de 1998 et portant sur le cas du Manitoba (MUSTARD, 1998). Cette étude établissait que le niveau moyen des dépenses publiques de santé variait sensiblement selon le quintile de revenus considérés. Ainsi, les personnes appartenant au 5e quintile (le groupe ayant les revenus les plus faibles) entrainaient des dépenses publiques de santé correspondant à 155% de la moyenne provinciale (30,9/20) et le 4e quintile à 121% (24,2/20). À l'opposé les personnes du 1er quintile (le groupe disposant des revenus le plus élevé) représentaient des dépenses publiques en santé correspondant à 73% seulement de la moyenne provinciale, soit moins de la moitié des personnes du 5e quintile[39].

Pour évaluer les économies pour le système de santé découlant de l'insertion en emploi des personnes judiciarisées, nous présumons que, grâce à leurs revenus majorés, ces derniers passent du 5e au 4e quintile.

Il faut aussi prendre en considération que les dépenses du système de santé incluent à la fois des frais variables découlant des soins effectivement prodigués aux patients et des frais fixes que le gouvernement doit assumer quel que soit le volume de la demande. Dans ce

[36] Exclusion fait de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et du Fonds de l'assurance médicaments du Québec étant donné qu'il s'agit de dépenses autofinancés par les assurés.
[37] Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2012*, 2012, p46.
[38] *Ibid.*, p167.
[39] Les estimations des % par quintile proviennent de ONTARIO ASSOCIATION OF FOOD BANKS (2008), p11-12.

dernier cas il s'agit notamment des coûts rattachés aux immobilisations, à l'administration, à la santé publique et à la recherche. À l'échelle canadienne, ces frais fixes représentaient en 2012 un minimum de 18,9% des dépenses totales alors que les frais variables correspondaient à 54,4%[40]. Dans l'estimation des bénéfices découlant de l'obtention d'un emploi par les personnes judiciarisées, nous ne tenons compte que des frais variables puisque le système de santé doit continuer d'assumer ses frais fixes même si le nombre de patients diminue. Ce choix méthodologique est d'autant plus justifié que la clientèle des personnes judiciarisées ne représente, somme toute, qu'une portion très marginale de l'achalandage du système de santé.

Par ailleurs, 10,7% des dépenses allaient à des services professionnels, dont les soins dentaires et ophtalmologiques, qui n'étaient assumés qu'en partie et pour certaines clientèles par les gouvernements. La même remarque vaut pour les médicaments prescrits (13,4%) et non prescrits (2,6%). Pour les services professionnels et les médicaments, le total correspond à 26,6% du total[41]. Enfin, toujours en 2012, les dépenses de santé au Canada étaient financées à raison de 65% par les gouvernements provinciaux et à 30% par le privé[42].

Pour ne pas complexifier indûment les calculs, nous prenons comme point de départ un coût moyen annuel de 1750 $ par personne soit la moyenne pour les personnes dont l'âge se situe entre 25 et 44 ans[43]. Ce groupe représente la majorité de la clientèle des organismes.

Nous n'établissons pas de différence entre les hommes et les femmes pour deux raisons. D'abord, les femmes sont sensiblement moins nombreuses au sein de la clientèle (7,5 % du total) et elles ne risquent donc pas de peser très lourd dans les résultats des calculs. Ensuite, les frais plus élevés observés pour les femmes sont vraisemblablement explicables en bonne partie par les suivis et les traitements médicaux touchant les grossesses. Or, bien que l'occupation d'un emploi puisse inciter des femmes à réduire ou à reporter les grossesses, nous ne disposons d'aucune source permettant de valider cette hypothèse et d'en estimer l'effet sur les frais de santé.

Nous prenons pour acquis que les dépenses courantes sont entièrement assumées par le gouvernement du Québec étant donné que la contribution fédérale se fait essentiellement par le biais de transferts globaux. Il s'agit d'un montant de 952 $ par personne (1750$ x 54,4%).

---

[40]Institut canadien d'information sur la santé, *op.cit.*, 134-135.
[41]*Id.*
[42]*Ibid.*, p128.
[43] *Ibid.* p167. Nous avons indexé à 2% par année les chiffres publiés pour 2010 afin d'obtenir un chiffre plausible pour 2013. En réalité, le chiffre moyen est de 1736 mais nous retenons 1750 pour simplifier les calculs et pour tenir compte du fait qu'une partie de la clientèle des âgée de plus de 45 ans et génère donc des coûts moyens plus élevés.

Pour les soins professionnels et les médicaments, nous supposons qu'ils sont assumés aux 2/3 par le gouvernement du Québec même si ces services sont largement dispensés par le secteur privé. Compte tenu de son faible niveau de revenu, il est permis de supposer que la clientèle profite pleinement des programmes gouvernementaux permettant d'offrir ces services gratuitement aux plus démunis, soit ceux du 5e quintile de revenus. On en arrive ainsi pour les dépenses privées remboursées par le gouvernement du Québec à un montant par personne de 310 $ (1750 $ x 26,6% x 2/3). Nous supposons qu'en passant du 5e au 4e quintile, les personnes judiciarisées assumeront pleinement ces dépenses privées puisqu'ils ne pourront plus bénéficier du remboursement par le gouvernement.

Pour refléter les dépenses supérieures à la moyenne générées par les personnes appartenant aux 5e et 4e quintiles de revenus, nous devons appliquer des pourcentages respectifs de 155% et de 121% à ces chiffres. Les chiffres par personnes sont ensuite multipliés par 700 pour établir le montant total pour l'ensemble des personnes pour qui la participation aux programmes offerts par les organismes a pu faire une différence.

La combinaison de ces données, hypothèses et choix méthodologiques donne les résultats suivants quant aux économies de frais de santé résultant de la participation des personnes judiciarisés adultes aux services offerts par les organismes spécialisés.

Dépenses courantes annuelles du système de santé et économies

	Par personne ($)		Clientèle ('000 $)	
	Publiques	Privées	Publiques	Privées
Population québécoise	952	310	666,4	217,0
5e quintile	1476	481	1 033,2	336,7
4e quintile	1152	0	806,4	0
Écart entre 5e et 4e quintiles	324	481	226,8	336,7
Total publiques et privées	805		563,5	
Sur 30 années	9720	14 430	6 804,0	10 101,0
Total	**24 150**		**16 905,0**	

Annexe 5 : Calcul des économies de frais judiciaires et carcéraux

Économies pour le système judiciaire

En 2011-2012, le ministère de la Justice du Québec rapporte l'ouverture de 121 700 dossiers. Il s'agit des dossiers ouverts à l'égard des poursuites criminelles[44]. Le Ministère a consacré 100,1 millions $ au cours de la même année à l'activité judiciaire, soit à des dépenses visant à permettre aux tribunaux de diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation et de la gestion judiciaires. Le Ministère a également affecté 233,7 millions $ à l'aide aux justiciables. L'assistance offerte consiste en aide juridique, aide aux recours collectifs et aide au civisme de même qu'en indemnisation des victimes d'actes criminels[45].

Au total, c'est donc 333,8 millions $ que le gouvernement du Québec a dépensé directement pour l'administration du système judiciaire. Ce total équivaut en moyenne à 2 743 $ par dossier ouvert en 2011-2012. Indexé au taux de 2%, ce montant devient 2798 $ en 2012-2013. En accord avec notre hypothèse à l'effet que 350 personnes vont éviter la récidive grâce aux services offerts par les organismes, c'est **1 million** $ que le gouvernement du Québec économisera annuellement en services judiciaires. Pour simplifier nous postulons que cette économie survient dès la première année suivant les services offerts par les organismes et que ces personnes auraient récidivé à nouveau deux autres fois sur une période de trente années ce qui fait en sorte que les économies en services judicaires sont de **3 millions $** à long terme.

Sauf pour la Cour suprême à titre très exceptionnel, les cours fédérales ne traitent pas les dossiers criminels. Ceux-ci sont administrés par les cours provinciales. Il n'y a donc pas d'économies possibles à ce titre pour le gouvernement fédéral

Économies pour le système carcéral

En 2011-2012, la population carcérale moyenne (prévenus et condamnés) était de 4671 dans les établissements québécois[46]. Au cours de cette même année, les établissements québécois ont encouru des dépenses totalisant 293,1 millions $[47], soit un coût moyen annuel de 62 744 $ par détenu. Indexé à 2%, ce chiffre devient 63 999 $ en 2012-2013.

---

[44] Ministère de la Justice, Rapport annuel de gestion 2011-2012, p52, http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/administ/pdf/rap1112.p df

[45] *Id.*, p60-61.

[46] Ministère de la Sécurité publique, Statistiques correctionnelles du Québec 2011-2012, http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-statistiques-sc/statistiques2011-2012/11626.html

[47] Ministère de la Sécurité publique, Rapport annuel de gestion 2011-2012, p45. http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/rapports_annuels/rapport_annuel_2011-2012.pdf

De son côté, le Service correctionnel du Canada rapporte qu'il en coûte 102 000$ en moyenne par détenu dans les pénitenciers[48]. L'année de référence n'étant pas précisée, nous présumons qu'il s'agit de 2012-2013

Nous faisons l'hypothèse que les 350 personnes réhabilitées, si elles avaient récidivé, auraient été incarcérées dans les prisons québécoises et les pénitenciers fédéraux dans les mêmes proportions que la clientèle totale, soit environ 75% ou 260 dans le premier groupe et le reste, soit 90 dans le deuxième.

Sur une période de 30 années, nous supposons trois incarcérations d'un total cumulatif de 3 années dans le cas de la clientèle québécoise, et trois incarcérations pour une total de 8 années pour la clientèle fédérale, ce qui donne des frais totaux respectifs de 49,9 millions et de 73,4 millions de dollars. En moyennes annuelles, il s'agit d'économies respectives de 1,6 et de 2,5 millions $ pour les deux systèmes carcéraux.

Coûts d'incarcération évités

	Service correctionnel Québec	Service correctionnel Canada
Nombre de clients	260	90
Années d'incarcération	3	8
Coût par année par détenu ($)	63 999	102 000
Total (million $)	**49,9**	**73,4**
Moyenne annuelle (million $)	**1,6**	**2,5**

[48] Service correctionnel du Canada, *Statistiques – Faits et chiffres clés*, http://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-3024-fra.shtml

Annexe 6 : Commentaires des organismes spécialisés

Question 1 : À compétence égale, dans quelle mesure les personnes judiciarisées adultes sont-elles exposées davantage au chômage ou à l'aide sociale?

- Les employeurs vérifient de plus en plus si la personne qui postule pour un emploi a un casier judiciaire, et selon nos sources éliminent à 80% la candidature et ce, sans vérifier si le délit est en lien avec l'emploi postulé.

- Comme d'autres clientèles éloignées du marché du travail, ces personnes sont faiblement scolarisées, ont une période de retrait prolongé du marché du travail (surtout dans le cas de longues sentences); possèdent peu d'expérience d'emploi significative, vivent parfois de congédiements en raison de leur casier judiciaire. Les clients plus âgés sont confinés à des emplois manuels faute de qualification.

- À compétence égale, les personnes judiciarisées qui fréquentent notre organisme sont exposées à 70% davantage au chômage et à l'aide sociale. En effet, les gens que nous rencontrons viennent souvent en dernier recours, après plusieurs tentatives de recherche d'emploi.

  Ce n'est pas à 100% car :

  1- une partie de la clientèle ne veut pas ou ne peut pas (transition fédérale) bénéficier de l'aide sociale.
  2- une partie de la clientèle n'aura pas de difficulté à trouver de l'emploi.

  À compétences égales, notre clientèle fait face à davantage de défis :

  - Le fait que la clientèle a une faible scolarité (en majorité ils n'ont pas terminé leur secondaire 5) cause une barrière supplémentaire, car la majorité des entreprises demandent au minimum un Sec. V.
  - Le fait que de plus en plus d'entreprise font la vérification des antécédents judiciaires et embaucheront le candidat qui n'a pas de casier judiciaire.
  - Le fait que le casier judiciaire, étant un obstacle à la recherche d'emploi, favorise la précarité par rapport au travail et rend plus difficile l'intégration sociale.
  - Peu ou pas de réseau positif;
  - Peu ou pas de références professionnelles.

  Tous ces obstacles peuvent diminuer l'estime de soi de la personne, ce qui, en bout de ligne, diminue ses chances de se trouver un emploi.

La désinstitutionalisation des services psychiatriques et l'engorgement des services de la santé favorisent l'augmentation d'une clientèle ayant des problématiques de santé mentale dans le milieu carcéral et donc dans les services d'employabilité;
À la sortie de détention, les personnes ont beaucoup de démarches à entreprendre (obligations reliés à leurs conditions, rendez-vous de probation, de thérapies, cartes d'identité, logement, etc.), ce qui demande du temps et un sens de l'organisation qu'ils n'ont pas toujours.

- Dans notre région, les employeurs vérifient beaucoup les antécédents judiciaires, et même en pénurie de main-d'œuvre et avec de l'expérience certains de nos clients ont de la difficulté à se trouver un emploi.

- À cause de leur manque d'expérience…
- Obtiennent des postes : à contrat, durée indéterminée, de base, saisonnier, etc.
- Exigences des employeurs : expériences spécialisées, formation académique plus élevée qu'un secondaire 5, permis de conduire exigé, pas de casier judiciaire.
- Lieu où se trouvent les emplois vs. système de transport en commun.
- Problématique de santé mentale
- Jugement de certains employeurs face aux personnes judiciarisées.

- L'entente Canada/É.U. C-TPAT, la loi 16 sur les enquêtes de sécurité dans plusieurs domaines d'emploi et la place de plus en plus grande que prennent les entreprises de main-d'œuvre privées, sont des facteurs importants à considérer. En effet, 30% des emplois affichés sur le guichet d'emploi d'EMPLOI-QUÉBEC proviennent de ces entreprises, lesquelles, dans la sélection de leurs candidats, excluent les personnes judiciarisées. On constate aussi, qu'une bonne partie des emplois offerts sont de niveau non-spécialisé et semi-spécialisé, lesquels emplois correspondent au type d'emplois recherché par notre clientèle, compte tenu du type de compétences qu'ils ont. Tous ces facteurs font en sorte d'exposer d'avantage notre clientèle au chômage, à l'aide sociale et à la récidive criminelle.

- L'impact du dossier judiciaire dans notre région a une incidence majeure pour la clientèle dans le processus de recherche d'emploi, étant une région de fonctionnaires (provincial, fédéral et municipal). Ainsi, le taux de personnes sur l'aide sociale ou l'assurance emploi est assez élevé.

- De plus en plus de certificats de bonne conduite de la Sûreté du Québec sont demandés par les employeurs, ce qui discrimine automatiquement la clientèle ayant un casier judiciaire.

Du fait que le casier judiciaire soit public, il s'avère facile de faire une simple recherche sur Internet à partir du nom et prénom de la personne pour vérifier si elle a déjà été arrêtée ou autres. Les sous-contractants de firmes américaines font également des vérifications du casier. Les personnes judiciarisées sont donc davantage exposées au chômage ou à l'aide sociale en raison de leur casier judiciaire peu importe la nature du délit.

- La réalité du marché du travail d'aujourd'hui fait que les employeurs vérifient de plus en plus la présence du casier judicaire au cours de leur processus de sélection. Plusieurs entreprises discriminent les gens judiciarisés même si ceux-ci ne possèdent pas de casier judiciaire relié au domaine d'emploi recherché.

  Le casier judiciaire est tellement accessible par les nouveaux medias d'information et les différents sites internet qu'il devient de plus en plus difficile pour notre clientèle de se reprendre en main et de s'affranchir de leur passé.

Question 2 : Dans quelle mesure les personnes judiciarisées adultes ayant bénéficié des services d'employabilité réussissent-elles mieux à trouver et à conserver un emploi?

- Si nous tenons compte des placements, des retours aux études, de personnes maintenant mieux outillées pour la recherche d'emploi, nous concevons qu'environ 65% sont en mesure de se trouver un emploi.

- L'accompagnement offert leur permet de maintenir leur motivation et effort dans leur démarche. Ils ont accès à des outils et équipements pour faire leurs démarches. Nous leur permettons aussi d'explorer des métiers peu spécialisés qu'ils ne connaissent pas; ce qui élargit leurs opportunités. Certains choisissent de se qualifier avec notre aide pour pouvoir accéder à des emplois de qualité, plus stables et plus rémunérateurs.

- Dans 40% des cas, la clientèle bénéficiant des services spécialisés d'employabilité auront de meilleurs outils, un meilleur support et une source de motivation et de persévérance pour se trouver un emploi pendant leurs parcours au programme. La clientèle étant multi problématiques, on remarque beaucoup plus de cas de santé mentale, consommation, problème de santé, ce qui alourdit les démarches de recherche d'emploi.

  De ce 40%, environ le tiers aura de meilleures chances de maintien dans l'emploi trouvé grâce à son parcours au programme.

  Du 40% de personnes en emploi, 75% auront les outils pour se trouver un emploi par eux-mêmes s'ils perdent leur emploi actuel et n'auront donc pas besoin de

bénéficier à nouveau de services d'employabilité. Ceci serait un impact direct des services offerts par l'organisme.

La participation au programme qui aide au maintien : l'obligation d'être assidu à tous les rendez-vous du programme permet une routine au participant, qui lui rappelle alors le mode de vie d'une personne sur le marché du travail, facilitant ainsi le maintien en emploi.

Ceci étant, 85% des bénéficiaires de nos programmes améliorent leurs habiletés sociales. Cela aura un effet bénéfique dans leurs recherches d'emploi et dans l'obtention d'un emploi éventuel et son maintien après leur parcours au programme. L'impact des services offerts sur les habiletés sociales des individus n'est malheureusement pas, pour le moment, un élément qui est mesurable.

Les services d'employabilité permettent aux personnes judiciarisées d'en savoir d'avantage sur le marché du travail et son fonctionnement, sur les techniques de recherche d'emploi et sur la manière de se présenter à un employeur.

De plus, plusieurs participants se sentent isolés puisqu'ils sont souvent seuls dans leur situation. Les groupes de recherche d'emploi leurs permettent alors de voir qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent s'en sortir. Cela augmente dont leur confiance en eux et leur motivation, ce qui leur permet de mieux performer en entrevue et d'obtenir un emploi.

- Nous travaillons beaucoup à sensibiliser les employeurs et nous offrons un suivi de 6 mois après le début de l'emploi et l'employeur peut communiquer avec nous en tout temps.

- Meilleure connaissance de soi en individuel ou en groupe (Service d'aide à l'emploi ou Programme préparatoire à l'emploi)
  - ✓ Plus mature et autonome pour prendre des décisions plus réfléchies au moment d'intégrer le marché du travail.
  - ✓ Les stages permettent de mieux se connaitre, travailler avec l'employeur afin de corriger certains obstacles à l'emploi et acquérir de nouvelles expériences.
  - ✓ Exercer des prises de conscience et des changements d'attitude.

- La connaissance de la clientèle et de sa problématique, (profil de la clientèle, type de délit, impacts du casier),les mécanismes de collaboration et de concertation développées avec le milieu juridico correctionnel, l'approche promotionnelle auprès des entreprises adaptée à la réalité de la clientèle, et enfin l'utilisation et l'adaptation de certaines mesures/programmes d'Emploi-Québec dans le cadre de protocoles bien établi avec notre organisme, incluant une structure d'accompagnement, font en sorte qu'il ne peut y avoir de meilleur service pour intégrer d'une façon significative, un adulte judiciarisé en emploi.

- Au moins 70% ne se serait pas trouvé un emploi sans nos services.

- L'accompagnement offert par les ressources externes permet à la personne d'identifier un secteur qui correspond à ses goûts, intérêts et capacités ce qui lui permet d'apprécier son travail et de faire des efforts pour s'y maintenir. Dans une large mesure, l'accompagnement leur permet de persévérer dans leurs démarches et de demeurer sur le marché du travail. De plus, le fait d'aborder toutes les questions relatives au marché du travail en lien avec le fait d'avoir un casier judiciaire tout au long de leur démarche permet aux personnes judiciarisées d'être mieux équipées pour réaliser une recherche d'emploi efficace.

- Les candidats qui reçoivent de l'aide et du soutien à la recherche d'emploi sont beaucoup plus outillés pour faire face à la période de la recherche d'emploi. Après plusieurs années d'incarcération les candidats font face à des préjugés à cause de leur casier judiciaire ainsi que plusieurs autres obstacles qu'ils doivent surmonter. Nous pouvons les assister pour palier à ces obstacles.

- La majorité souffre de problème de toxicomanie et de problème de santé mentale.
- 57 % de notre clientèle ne possède pas de secondaire 5
- 87 % ont des revenus annuels de moins de 10 000$
- 59 % de la clientèle est hors du marché du travail depuis plus de 2 ans

- Avec l'aide d'organismes en employabilité spécialisés avec la clientèle judiciarisée ils peuvent accéder au marché du travail régulier.

Question 3 : Dans quelle mesure, la recherche active et l'occupation d'un emploi diminuent-elles la récidive?

- Lorsque les clients sont en recherche active ou occupent un emploi cela diminue le risque de 65% pouvant aller jusqu'à 70%.

- Un emploi permet de nouvelles fréquentations hors du milieu criminel, de développer de saines habitudes de vie et de gagner un salaire pour répondre aux différents besoins fondamentaux.

- La recherche active d'un emploi retardera la possible récidive et aidera à prendre conscience des bienfaits d'un travail légal et déclaré. En effet, le fait que la personne se fixe un objectif et un plan d'action qui en découle permet de concrétiser son plan et ainsi motiver les démarches qui en découlent. De plus, la communication avec les conseillers et les autres participants donne de l'espoir aux participants. Avoir un horaire et une routine, ainsi qu'un réseau social positif et un sentiment d'accomplissement seront d'autres aspects diminuant la possible récidive.

  Mais c'est l'obtention d'un emploi qui diminuera significativement la récidive.
  Ceci étant dit ce n'est pas parce qu'il y a récidive qu'il n'y a pas apprentissage!!!

- Beaucoup. Lorsqu'ils ont de l'argent et qu'ils ne sont pas oisifs, le risque est très diminué.

- Horaire plus stable et plus saine, meilleure routine de vie.
- Permet de rencontrer et de côtoyer des gens plus «stables».
- Occupe la pensée, permet de voir les choses de façon plus positive, moins porté à commettre des gestes pouvant amener à récidiver.
- Plus d'argent (mesure d'Emploi-Québec ou salaire hebdomadaire), moins porté à se tourner vers la criminalité pour obtenir des biens, nourriture, etc.
- Sortir de sa zone de confort… Augmente le niveau de confiance en soi et meilleure connaissance de soi. Diminution des problèmes personnels, meilleure hygiène, augmentation du réseau social…

- Des recherches l'ont démontré, environ 40% des personnes judiciarisées qui n'ont pas obtenu d'emploi dans les 6 mois après leur sortie de prison vont récidiver.

- Plus de 80%.

- Nous n'avons que 6 dossiers fermés réincarcération au cours de la période et seulement une personne pour de nouvelles accusations. Pour les autres, il s'agissait de bris de conditions de libération donc, pas d'une récidive.

- Il est clair que maintenir un emploi déclaré sur le marché du travail régulier diminue les risques de récidive et plusieurs recherches criminologiques le démontrent.